

**PLF 2018 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION :
ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES**

Version du 03/10/2017 à 14:03:09

PROGRAMME 159 :
EXPERTISE, INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET MÉTÉOROLOGIE

MINISTRE CONCERNÉ : NICOLAS HULOT, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

TABLE DES MATIÈRES

Programme 159 : Expertise, information géographique et météorologie

Présentation stratégique du projet annuel de performances	3
Objectifs et indicateurs de performance	8
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	21
Opérateurs	41

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent TAPADINHAS

Directeur et Adjoint à la Commissaire générale au développement durable

Responsable du programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie

À compter du 1er janvier 2018, le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » connaît des évolutions de périmètre, au service de la transition écologique vers un développement durable et du soutien au développement de l'économie sociale et solidaire.

En 2017, le programme regroupait les subventions pour charges de service public du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema), de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de Météo-France ainsi que les crédits dédiés à la politique d'information géographique. En 2018, il se voit également confiés :

- les moyens du commissariat général au développement durable (CGDD), jusqu'alors inscrits sur le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ;
- les crédits, issus du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme », dédiés au financement des actions prioritaires décidées par le Gouvernement pour le développement de l'économie sociale et solidaire ;
- le financement des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), transféré du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

Dès lors, **l'action 10** « Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable » rassemble désormais les moyens dédiés au CGDD pour élaborer et mettre en œuvre la transition écologique vers un développement durable au travers des politiques publiques et des actions des acteurs socio-économiques.

Ces crédits portent sur des travaux d'études et d'expertise. Leur regroupement sur le programme 159, qui porte par ailleurs déjà des crédits gérés directement par le CGDD sur la politique d'information géographique, permet d'assurer un affichage plus cohérent des crédits d'expertise consacrés par l'État à la transition écologique et solidaire.

En effet, les trois opérateurs du programme, le Cérema, l'IGN et Météo-France, placés sous la tutelle de la Direction de la recherche et de l'innovation, interviennent également sur des politiques transversales au service de la transition écologique, en s'appuyant fortement sur l'expertise scientifique et technique, et avec une forte dimension territoriale :

- appui apporté à de nombreuses politiques publiques, nationales et locales, dans une logique de développement durable du territoire et d'adaptation au changement climatique, ainsi que de promotion de modes durables de gestion des territoires ;
- développement de l'expertise, de la connaissance, de méthodologies et de modèles d'analyse et de prévision au bénéfice des décideurs politiques et économiques de tout niveau, ainsi que des particuliers ;
- renforcement de la qualité scientifique, technique et opérationnelle des prestations et produits, nécessitant un recours permanent à la recherche et à l'innovation, et une gestion attentive des compétences spécialisées (capitalisation et adaptation permanente de ces compétences).

L'action 11 du programme 159 porte la subvention pour charges de service public du Cérema. Placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et ainsi que sous celle du ministère de la cohésion des territoires, le Cérema est un établissement public à caractère administratif créé le 1er janvier 2014 par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013. Ce centre de ressources et d'expertise scientifique et technique interdisciplinaire apporte, dans ses différents domaines de compétence, son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques du MTES et du MCT, offrant une vision transversale au service du développement durable et des transitions écologique et énergétique.

Le conseil d'administration du Cérema a approuvé en avril 2015 le projet stratégique de l'établissement pour la période 2015-2020. Les travaux d'élaboration du contrat d'objectifs et de performance (COP) entre l'État et l'établissement sont en cours.

Le Cérema apporte son expertise dans différents domaines techniques à l'État, aux collectivités territoriales et aux acteurs des territoires et les accompagne dans leurs projets. Il construit, en partenariat, des solutions adaptées aux spécificités locales et développe des méthodes, des indicateurs et des outils intégrés pour le diagnostic territorial, l'évaluation des projets et l'aide à la décision publique.

Dans le cadre de la stratégie ainsi définie, le Cérema a l'ambition d'être dans cinq ans :

- un établissement reconnu par l'État et par les collectivités territoriales pour la qualité, l'utilité et la pertinence de l'appui qu'il leur apporte pour la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales du développement durable et de l'aménagement du territoire et pour la réalisation des projets de développement des territoires ;
- un établissement reconnu par ses bénéficiaires et ses partenaires pour la qualité et l'utilité de ses actions de diffusion des connaissances scientifiques et techniques et des savoir-faire, pour ses contributions à l'innovation au service des territoires, pour la qualité de sa recherche et de ses liens avec le monde académique, et pour son rayonnement national, européen et international ;
- enfin, un établissement qui aura commencé à apporter des contributions reconnues aux évolutions sociétales que la France et l'Europe devront mener dans les prochaines décennies pour faire face aux enjeux du développement durable et réussir leur transition vers une société sobre en ressources, décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable en agissant sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

D'ici 2020, le Cérema aspire ainsi à être identifié comme un collaborateur majeur de l'État, des collectivités territoriales et des autres acteurs des territoires (publics, scientifiques, entreprises et associations) pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires. D'autre part, le projet stratégique fixe l'objectif de diminuer de façon limitée la part des activités dans le domaine des infrastructures, tout en conservant dans ce domaine une ambition forte et en mettant l'accent sur les infrastructures existantes. Ce secteur, marqué par des enjeux et des besoins considérables concernant la gestion, l'optimisation et la modernisation du patrimoine d'infrastructures existant mais aussi par une baisse très sensible du développement de nouvelles infrastructures, restera dans les prochaines années un domaine majeur du Cérema.

L'action 12 du programme 159 porte les crédits de la politique publique de l'« Information géographique et cartographique ». Elle comprend les moyens consacrés, d'une part, à la définition par l'État de la politique nationale d'information géographique, et d'autre part, à la mise en œuvre de cette politique, principalement assurée par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

La politique nationale d'information géographique.

Les techniques de l'information géographique permettent de produire, traiter et utiliser des données précisément localisées, et apportent une contribution majeure à l'expertise territoriale, bénéficiant aux services de l'État, aux collectivités territoriales, aux opérateurs de services publics, aux bureaux d'étude, aux entreprises et aux citoyens. Pour les autorités publiques, l'information géographique accroît la connaissance des territoires et constitue un moyen essentiel d'améliorer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs politiques.

La directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007 dite directive INSPIRE impose à ces autorités publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics, services publics) de rendre leurs données environnementales géographiques accessibles au public en les publiant sur Internet et de partager les données entre elles. Les orientations de la directive INSPIRE structurent la base de la politique nationale de l'information géographique, qui s'attache à élargir et améliorer la diffusion et la réutilisation des données grâce aux progrès des technologies liées à Internet. Cette politique s'inscrit en outre dans la stratégie gouvernementale d'ouverture et de partage des données publiques (« *open data* »).

La mise en œuvre de la politique nationale d'information géographique par l'IGN

Au travers du contrat d'objectifs et de performance (COP) relatif à la période 2013-2016 qui vient de s'achever, l'État a recentré les missions assignées à l'IGN pour appuyer efficacement cette politique :

- contribuer à la souveraineté nationale en permettant à l'État et aux collectivités territoriales d'appuyer leurs décisions sur des données géographiques et forestières dont l'exactitude est maîtrisée, ainsi qu'en entretenant les connaissances et les compétences nécessaires pour établir ces données et en dominer le sens ;
- développer le rôle d'opérateur de référence auprès de l'ensemble des acteurs publics pour leur permettre de capitaliser sur le pôle de compétence que constitue l'IGN, pour favoriser la cohérence des diverses données liées au territoire et pour rechercher l'optimisation des efforts et des investissements publics dans ce domaine ;
- passer d'un positionnement centré sur la production et la diffusion de données à un positionnement plus large de fournisseur de services numériques de référence, facilitant une exploitation avancée des données, en renforçant ses relations partenariales et en développant un accompagnement d'acteurs privés.

L'élaboration du COP pour la période 2017-2021 est en cours. Compte tenu de la rapidité des évolutions techniques, économiques et sociétales, et de l'évolution importante de la politique publique et du cadre législatif et réglementaire relatifs à la mise à disposition des données publiques qui influent sur le modèle économique de l'institut, deux réflexions complémentaires pour la définition des enjeux stratégiques du nouveau COP ont été conduites en 2017, d'une part, par une mission conjointe du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur les évolutions possibles des orientations stratégiques et d'autre part, par un bureau d'étude spécialisé dans l'économie du numérique sur les opportunités de nouveaux modèles économiques liés à la transition numérique pour l'IGN. L'élaboration du nouveau COP est lancée sur la base de leurs résultats.

L'action 13 du programme 159 représente le financement des attributions de l'État en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France.

La priorité de l'État dans ce domaine d'activité est double :

- une très forte attention est portée à la sécurité des personnes et des biens. L'État a confié à Météo-France une mission particulière dans ce domaine, dans un contexte où des événements climatiques extrêmes et dangereux, frappent le territoire national à intervalles réguliers. À ce titre, des actions sont nécessaires pour maintenir au meilleur niveau les infrastructures existantes de la chaîne opérationnelle de Météo-France, et pour améliorer encore la prévision et son intégration à la chaîne d'alerte ;
- la connaissance des climats passés et futurs est devenue centrale pour les politiques publiques en particulier dans une logique de développement durable et dans un souci d'adaptation au changement climatique. Il s'agit de concevoir, de développer et de promouvoir des services climatiques adaptés aux besoins des acteurs publics et privés, dans un cadre tant national qu'international.

Par ailleurs, Météo-France est une source d'informations de référence dans les domaines de la météorologie et du climat, faisant autorité en matière d'avertissement. Pour cela, une priorité toute particulière est attachée à l'activité de recherche qui constitue la source des innovations mises en œuvre ultérieurement en matière d'observation, de prévision numérique du temps et du climat. Elle contribue à une meilleure connaissance de la physique de l'atmosphère. Elle vise également la compréhension, la représentation et la prévision des phénomènes climatiques.

Le programme couvre également le financement par l'État du soutien opérationnel de Météo-France aux forces armées. Dans un cadre conventionnel et institutionnel, l'établissement intervient en faveur des services de l'État en charge des transports (maritimes, terrestres et aériens), de la sécurité civile, de la prévention des risques naturels, de la défense nationale et de la sécurité nucléaire.

En outre, la météorologie joue un rôle de premier plan dans le domaine aéronautique. Ce domaine constitue un champ d'activité important pour Météo-France qui rend une assistance météorologique à la navigation aérienne conforme aux exigences réglementaires applicables. Météo-France bénéficie à ce titre d'une redevance de navigation aérienne qui constitue une part importante des ressources de l'établissement.

Plus largement, de nombreuses activités économiques et sociales sont de plus en plus dépendantes de connaissances météorologiques et climatiques (agriculture, transports, énergies renouvelables...). Les produits et services apportés en la matière par l'établissement à ses clients, en concurrence avec d'autres acteurs du marché, constituent des éléments clés pour optimiser la gestion de leurs activités.

Dans un souci d'efficacité, Météo-France est un établissement qui optimise l'utilisation de ses moyens, de ses modes de production, de sa diffusion et de sa gestion. Il importe en effet qu'une information météorologique de qualité exemplaire soit produite de manière toujours plus efficace tout en maîtrisant les dépenses.

Si l'année 2017 a été consacrée au lancement des actions structurantes définies dans le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2017-2021 conclu par Météo-France avec l'État (enrichissement et modernisation de la vigilance météorologique, évolution de la production de l'établissement, préparation des simulations climatiques en amont du prochain rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)...), l'année 2018 verra la poursuite des actions de l'établissement autour des grandes orientations suivantes :

- mettre la logique de service au cœur des priorités de Météo-France, en adaptant en permanence ses actions aux besoins des interlocuteurs, en tournant l'expertise humaine vers l'aide à la décision, et en tirant pleinement parti des opportunités offertes par le numérique ;
- faire progresser la connaissance, l'anticipation et la gestion des risques météorologiques et climatiques, et élargir les domaines thématiques accompagnés par l'action de l'établissement, en s'appuyant sur les activités scientifiques et techniques comme sur les dispositifs de vigilance et de gestion de crise ;
- maintenir au meilleur niveau international la recherche et les infrastructures essentielles de Météo-France en poursuivant notamment les investissements dans les infrastructures nécessaires à la conduite de ses activités scientifiques et opérationnelles ;
- mobiliser les leviers d'efficience permis par les évolutions scientifiques et techniques, pour satisfaire des ambitions nouvelles au service de la société, tout en poursuivant une gestion rigoureuse des ressources.

En outre, dans l'exercice de ses missions d'observation et de recherche, Météo-France pourra s'appuyer à partir de 2020 sur les capacités de calcul renouvelées de son supercalculateur.

Enfin, l'**action 14** du programme 159 finance désormais les actions visant à favoriser la création d'emplois durables à impact social.

D'une part, il s'agit des actions prioritaires décidées par le Gouvernement pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui s'inscrivent notamment dans une politique destinée à encourager le développement entrepreneurial et le changement d'échelle du secteur afin d'y favoriser la croissance de l'emploi.

D'autre part, les crédits seront également consacrés aux dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) qui sont des structures assurant des services d'accompagnement professionnel destinés à la consolidation technique et financière des employeurs associatifs et de l'insertion par l'activité économique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques
INDICATEUR 1.1	Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques
INDICATEUR 1.2	Financement de l'établissement par des ressources propres
OBJECTIF 2	Cérema : devenir le centre de ressources et d'expertises partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales, en appui aux politiques publiques d'aménagement durable des territoires
INDICATEUR 2.1	Renforcer les relations de partenariat et d'innovation avec les collectivités territoriales
OBJECTIF 3	IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité
INDICATEUR 3.1	Appétence pour les données de l'IGN

OBJECTIF 4	Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques
INDICATEUR 4.1	Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique
OBJECTIF 5	Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique vers un développement durable
INDICATEUR 5.1	Nombre d'emplois dans les éco-activités

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Lors du PLF 2017, le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » a été remanié afin de regrouper les moyens mis à la disposition du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema), de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de Météo-France.

Dans le cadre du PLF 2018, des indicateurs transversaux ou propres à chaque opérateur ont été modifiés ou créés afin de correspondre à la nouvelle architecture du programme. Par ailleurs, le transfert des ressources du CGDD vers le programme 159 a conduit dans le même temps au transfert d'un objectif et d'un indicateur de performance. Ainsi, la maquette de performance du programme 159 est enrichie de l'objectif n°5 "Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique vers un développement durable", issu du programme 217.

OBJECTIF N° 1

Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

L'objectif n°1 « Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques » traduit la capacité des trois opérateurs du programme à valoriser leurs résultats, qu'ils portent sur les activités d'expertise et de recherche ou sur le volet économique.

Cérema (indicateurs 1.1.1 et 1.2.1)

Toutes les missions du Cérema sont orientées vers l'appui aux politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires, champ marqué par des défis de grande ampleur, des mutations en profondeur et des changements de comportements collectifs et individuels. Le renforcement de l'action territoriale du Cérema et l'amplification de ses relations avec les acteurs locaux participera à la nécessaire montée en compétences des collectivités territoriales pour assurer la cohérence de l'action publique.

L'objectif n°1 porte à la fois sur l'excellence de l'expertise, qui traduit la capacité du Cérema à atteindre un niveau de résultat donné, et sur l'efficacité de la gestion, qui traduit sa capacité à atteindre un résultat avec une moindre consommation de moyens. L'objectif poursuivi est d'accroître la valorisation des productions et des connaissances produites vers les partenaires publics et les collectivités territoriales ainsi que le financement de l'opérateur par des ressources propres.

Les deux indicateurs retenus sont essentiellement quantitatifs :

L'indicateur 1.1 mesure la production et la diffusion des connaissances scientifiques et techniques du Cérema vers les acteurs du territoire. Le nombre annuel de publications destinées aux collectivités publiques par agent est un indicateur quantitatif qui permet de mesurer le niveau de diffusion des actions de connaissances et savoir-faire utiles vers les acteurs du territoire, permettant la préparation des décisions publiques, l'élaboration et la réalisation des projets d'aménagement et de développement des territoires. Le Cérema prévoit une augmentation régulière du nombre de ses publications scientifiques et techniques au regard de ses effectifs.

L'indicateur 1.2 mesure la part des ressources propres dans le budget total du Cérema, part que l'établissement s'est donné l'ambition d'accroître. Il traduit la reconnaissance de l'établissement comme un centre de ressources de référence par les acteurs locaux, sa capacité à développer des relations de partenariat et à mettre en œuvre un modèle économique soutenable.

IGN (indicateurs 1.1.2 et 1.2.2)

L'IGN assure des missions en matière de production, d'entretien de référentiels de données et de mise en œuvre de services de diffusion ou d'aide à l'utilisation des données, ainsi que des missions de recherche et de développement.

L'action de recherche et de développement de l'IGN est ainsi un facteur clef de succès pour l'institut dans un contexte marqué par la rapidité, l'ampleur et le caractère déterminant des innovations technologiques.

En confortant la position centrale de l'IGN dans la formation en géomatique, en France et à l'international, l'objectif est de placer, via la formation, l'information géographique au service de l'ensemble de la société et à la pointe des connaissances, pour répondre tant aux besoins croissants du monde professionnel, des secteurs publics et privés qu'à la demande sociétale. Pour ce faire, l'IGN doit garantir, en particulier avec l'action de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG – Géomatique) un enseignement adapté aux besoins de la profession.

Parallèlement, l'IGN se doit de conduire un projet scientifique visant à dynamiser la recherche française dans le domaine de compétence de l'institut (indicateur 1.1).

L'IGN est financé pour une partie par un ensemble de subventions, composé pour l'essentiel de la subvention pour charges de service public (SCSP) et celles provenant des collectivités locales, de l'Union européenne, et par des ressources propres, issues du chiffre d'affaires réalisé sur de la vente de données et de la prestation de services. Les actions menées pour augmenter ces ressources propres ont un impact économique important pour les secteurs concernés.

Ainsi, l'IGN propose, dans le domaine de l'information géographique ou forestière, des services de traitement de données aux entreprises afin de les accompagner dans leur développement (indicateur 1.2)

Météo-France (indicateurs 1.1.3 et 1.2.3)

Cet objectif traduit la capacité de Météo-France à valoriser ses capacités opérationnelles et son potentiel de recherche pour répondre aux attentes du grand public, des services de l'État et de la sphère économique en matière de météorologie et de climat.

D'une part, l'activité de recherche vient en support de l'ensemble des métiers de Météo-France et constitue la source des progrès et des innovations mises en œuvre ultérieurement en matière d'observation, de prévision numérique du temps et du climat.

D'autre part, Météo-France valorise ses capacités opérationnelles, ses compétences et les acquis de la recherche en développant des services à destination de ses utilisateurs (tant institutionnels que commerciaux). L'établissement vise à répondre aux besoins de développement des secteurs économiques « météo-sensibles » (maîtrise du risque, optimisation opérationnelle de la gestion des ressources et des impacts sur l'environnement) et à la demande croissante de prestations de plus en plus innovantes.

L'indicateur 1.1 mesure la production des équipes de recherche et correspond aux normes usuelles de la bibliométrie. Il est un reflet des efforts déployés par Météo-France dans le domaine de la recherche et de l'innovation, dont les travaux nourrissent l'amélioration continue des prestations, répondent aux besoins de compréhension de phénomènes complexes eux-mêmes à l'origine d'événements météorologiques à forts enjeux, et offrent les compétences nécessaires en matière de climat tant en termes de compréhension des climats passés, de projections pour le futur, que d'appui à la puissance publique pour les politiques d'adaptation au changement climatique.

L'indicateur 1.2 traduit les efforts menés par Météo-France pour répondre aux attentes des divers acteurs économiques (adapter les produits, développer des offres – notamment commerciales - compétitives et innovantes) en tenant compte de l'explosion des nouveaux supports de communication (Internet, mobiles...) qui transforment la structure du marché de l'information. L'indicateur retenu traduit l'adéquation de l'offre de l'établissement aux besoins des acteurs économiques.

INDICATEUR 1.1

Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Nombre de publications destinées aux collectivités publiques par agent du Cérema	Nombre	0,52	0,50	SO	0,52	0,54	0,58
Nombre de publications par chercheur de l'IGN	Nombre	1,1	0,83	SO	0,9	0,9	0,9
Nombre de publications par chercheur de Météo-France	Nombre	1,5	1,5	SO	1,5	1,5	1,5

Précisions méthodologiques

Source des données :

Sous-indicateur 1.1.1

Ce ratio est réalisé à partir de données dont les chiffres clés figurent dans le rapport annuel d'activité présenté au conseil d'administration. Le périmètre de l'indicateur inclut l'ensemble des publications du Cérema. Ceci

Le nombre de publications référencées dans le programme d'activités présenté annuellement au Cérema est issu de comptages manuels établis à partir des documents de compte-rendu détaillé du programme d'activité. Le nombre physique d'agents présents au 31/12 de l'année N est obtenu à partir d'une extraction des données du système d'information des ressources humaines.

Sous-indicateur 1.1.2

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) - Observatoire des Sciences et Techniques (OST) (pour le numérateur de l'indicateur).

IGN – Direction Recherche et Enseignement (pour le dénominateur de l'indicateur).

Sous-indicateur 1.1.3

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES-OST) (sous-indicateur 1.1).

Météo-France (Centre national de recherches météorologiques).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.1.1

Numérateur : nombre de publications référencées dans le programme d'activité présenté annuellement au conseil d'administration.

= nombre d'éditions, guides, plaquettes et articles, nombre de notes méthodologiques, nombre de rapports d'expertises ou d'études ou de thèses, nombre de communications écrites lors de colloques et conférences nationales ou internationales.

Dénominateur : nombre de personnes physiques présentes au 31 décembre de l'année considérée (toutes catégories).

Sous-indicateur 1.1.2

Indicateur = Nombre de publications / Nombre de chercheurs.

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs est compté par moyenne des comptes fractionnaires des temps d'activité de recherche de l'ensemble des chercheurs sur l'année. À titre d'exemple, un chercheur à temps partiel ne comptabilisera que le compte fractionnaire de temps travaillé.

Le nombre de publications correspond au nombre de documents publiés repérés par l'OST pour l'établissement IGN.

Ce sous-indicateur correspond à l'objectif 3.1.2.3 du COP de l'IGN.

Sous-indicateur 1.1.3

Numérateur : seules sont retenues les publications dans des revues scientifiques de rang A, d'impact au sens de l'ISI web supérieur à 1. Il s'agit de revues qui se situent au meilleur niveau international et qui disposent d'un comité de lecture qui sélectionne les articles dont la publication est proposée par leurs auteurs. Toutes les publications de ce type signées ou cosignées par Météo-France sont comptabilisées (compte de présence).

Dénominateur : les chercheurs pris en compte sont ceux qui font l'objet d'une évaluation de type recherche, présents au sein de Météo-France et dans le laboratoire en cotutelle Météo-France-CNRS.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1.1.1

L'indicateur rend compte d'une part importante des activités d'expertise et d'étude de l'établissement, et de son positionnement progressif en tant que centre de ressources et d'expertises partagé entre l'État et les collectivités territoriales en appui aux politiques publiques d'aménagement durable des territoires. La cible visée correspond à un objectif ambitieux de développement des activités se concrétisant par des publications de natures diverses (guides, plaquettes, rapport d'expertise etc).

Le recensement des publications est dépendant de la saisie des références par les auteurs, ce qui peut présenter une limite à l'exhaustivité. Le dénombrement des différents types de publication sera progressivement automatisé dans le cadre des fonctionnalités offertes par les systèmes d'information.

L'augmentation du niveau de la cible est envisagée à hauteur de 0,02 par an, ce qui représente un accroissement significatif, de l'ordre de 4 % par an, du nombre de publications par agent.

Les principaux leviers d'action pour la réalisation de l'objectif visé consistent à demander au Cérema d'avoir d'une part une politique de valorisation des auteurs et de développement de ses activités d'édition, et, d'autre part, de développer ses coopérations avec les associations de collectivités territoriales, les élus et les décideurs, notamment à travers la mise en œuvre d'actions de partenariat et d'innovation et du plan d'affaire élaboré par l'établissement en 2016.

Sous-indicateur 1.1.2

Le ratio publications/chercheurs montre que les unités ou laboratoires de recherche maintiennent un niveau de productivité scientifique du même ordre de grandeur que les laboratoires universitaires sachant que les missions de valorisation et d'expertise sont plus fortes dans un établissement de recherche finalisé que dans un environnement académique.

Il faut toutefois se garder de comparaisons quantitatives fines, compte tenu des grandes différences existant d'une discipline à l'autre, ainsi que des autres productions demandées à ces services. Il faut aussi tenir compte des fluctuations interannuelles liées à la maturité des actions de recherche, au biais d'au moins un an de l'impact des variations du nombre de chercheurs sur le nombre de publications et du petit nombre de publications impliquées qui introduit des hétérogénéités de comptage malgré une production homogène du fait des délais très variables par éditeur entre le dépôt des articles et leur parution officielle.

Le résultat attendu est d'environ d'une publication par an et par chercheur (ou assimilé) en moyenne.

Sous-indicateur 1.1.3

En 2018, la prévision est stable par rapport aux exercices précédents, traduisant un niveau de productivité comparable à celui des laboratoires universitaires et la volonté renouvelée de l'établissement de participer à la définition des politiques de développement durable.

Par ailleurs, les publications et les contrats de recherche ne sont pas les seules productions des services de recherche : le développement et l'amélioration régulière des modèles de prévision numérique du temps, la réponse aux demandes institutionnelles sur l'évolution du climat, la qualification de nouveaux systèmes de mesures pour des objectifs finalisés, qui font aussi partie intégrante des missions des équipes de recherche ne sont pas comptabilisés ici. Au-delà de ces aspects quantitatifs, on peut rappeler que la qualité de la recherche réalisée fait également l'objet d'une évaluation régulière par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES, anciennement AERES).

INDICATEUR 1.2

Financement de l'établissement par des ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Pourcentage de ressources propres dans le budget du Cérema	%	9,8	11	SO	12,3	13	15
Pourcentage de ressources propres dans le budget de l'IGN	%	37,9	36,5	SO	36,9	37	36,5
Pourcentage de ressources propres dans le budget de Météo-France	%	11	10	SO	10,5	10,5	10,5

Précisions méthodologiques

Source des données :

Cérema 1.2.1

Le résultat de l'indicateur est obtenu à partir des données qui sont issues du compte financier de l'établissement, adopté en conseil d'administration, et de son exécution budgétaire.

IGN 1.2.2

La collecte de données s'effectue sur la base du tableau des autorisations budgétaires présenté pour vote lors de l'approbation du compte financier par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 2014 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Ces données présentées sous forme d'état budgétaire (tableau des autorisations budgétaires) conforme au recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) sont issues du progiciel de gestion SAP.

Météo-France 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1

Le ratio de ressources propres permet de rapporter le montant des ressources propres au budget total de l'établissement.

L'indicateur est calculé par le ratio suivant :

- Numérateur : ressources sur production de l'année inscrites en produits au compte de résultat (recettes globalisées et fléchées, hors subventions publiques de l'État, hors ressources fiscales et hors remboursement de charges et loyers) ;
- Dénominateur : budget total de l'opérateur, total des produits inscrits au compte de résultat

Sous-indicateur 1.2.2

Le taux obtenu pour déterminer l'indicateur résulte d'un calcul de pourcentage qui repose sur le niveau de recettes encaissées (hors dotation d'investissement) au cours de l'exercice budgétaire. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué par l'ensemble des ressources propres de l'IGN c'est-à-dire les recettes issues des grands projets et du chiffre d'affaires exclusivement.
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement et inclut l'ensemble des recettes y compris la subvention pour charge de service public (SCSP).

Le réalisé 2015 est issu des états de comptabilité générale et exprimés en droits constatés ; à partir de l'année 2016 et depuis la pleine application du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP), le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires). Le pourcentage repose sur le niveau de recettes encaissées au cours de l'exercice budgétaire n-1. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué des recettes commerciales et autres recettes ;

- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement, y compris la subvention pour charge de service public (SCSP) et les ressources fiscales sur l'année considérée.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1.2.2

La prévision actualisée pour 2017 s'élève à 12,3 % et la valeur cible finale 2020 à 15 %. Dans le cadre des travaux d'élaboration du COP en cours de finalisation, cet indicateur de performance est retenu à ce stade dans le « tableau des indicateurs ».

La part des ressources propres de l'établissement est en légère croissance depuis 2014. En 2018, il est prévu une évolution de +1 M€ des recettes de l'établissement (31,2 M€) par rapport à la prévision actualisée en 2017.

Depuis l'approbation de son projet stratégique, en 2015, le Cérema a fortement accru ses relations avec les collectivités territoriales, tout en conservant un lien étroit avec les services de l'État. Il a pris en compte les attentes des collectivités en amont de l'élaboration de son programme annuel d'activité, et renforcé les travaux réalisés avec les associations de collectivités et d'élus.

L'élaboration du plan d'affaires du Cérema pour la période 2016-2020 contribue à améliorer la visibilité de ses principales offres à destination des collectivités locales, et à accroître et diversifier ses ressources propres. Les scénarios avancés, dans sa version présentée au CA d'avril 2016, présentent des trajectoires ambitieuses concernant la croissance des recettes de l'établissement.

L'optimisation de cet indicateur de performance reste étroitement liée à la capacité de l'opérateur à satisfaire la demande des acteurs privés et publics.

Sous-indicateur 1.2.2

Les prévisions et la cible ont été fixées à périmètre législatif et réglementaire constant concernant la mise à disposition des données publiques. L'IGN prévoit une très légère hausse de ses ressources propres (+0,1 M€) dans un contexte économique pourtant peu favorable.

Sous-indicateur 1.2.3

Cet indicateur reflète la capacité de l'établissement à valoriser son savoir-faire dans le secteur concurrentiel. La commercialisation de produits et services constitue l'un des axes stratégiques de Météo-France dans la mesure où les contraintes des clients amènent l'établissement à affûter ses réponses techniques et à perfectionner en continu son approche de la communication de données météorologiques. Météo-France a pour ambition de décliner son savoir-faire de manière de plus en plus personnalisée pour les différents secteurs d'activité et de renforcer l'accompagnement de ses clients et l'aide à la décision face à l'aléa météorologique et à l'évolution du climat.

L'hypothèse retenue pour le calcul de la cible de l'indicateur est celle d'une stabilité des ressources générées par l'activité commerciale de l'établissement.

OBJECTIF N° 2

Cérema : devenir le centre de ressources et d'expertises partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales, en appui aux politiques publiques d'aménagement durable des territoires

Un des axes majeurs fixés dans le projet stratégique du Cérema, approuvé en 2015 par le conseil d'administration de l'établissement, était le développement de partenariats avec les collectivités territoriales, notamment en mobilisant une part croissante de la SCSP (objectif de 10 % en 2020) pour déployer de nouvelles offres à destination de celles-ci.

INDICATEUR 2.1

Renforcer les relations de partenariat et d'innovation avec les collectivités territoriales

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Part de l'activité du Cérema réalisée dans le cadre d'actions de partenariat et d'innovation (API) en relation avec les collectivités territoriales	%	2,0	5,0	SO	6,0	7,0	9,0

Précisions méthodologiquesSource des données :

Le ratio de l'activité du Cérema, réalisée dans le cadre d'actions de partenariat et d'innovation (API), notamment avec les collectivités territoriales, permet de rapporter le volume de l'activité réalisée par l'établissement dans le cadre des API au volume global de l'activité du Cérema.

Les données sont issues de l'outil interne de suivi de l'activité du Cérema. Les API conduites, notamment en partenariat avec les collectivités sont clairement identifiées et font l'objet d'un tableau de suivi.

Les données sont disponibles tous les ans notamment au moment de l'élaboration du programme d'activité de l'année N+1 et du rapport d'activité de l'année N-1.

Mode de calcul :

L'indicateur est calculé par le ratio suivant :

Numérateur : volume de l'activité (en €) réalisée par le Cérema dans le cadre des API

Dénominateur : volume total d'activité (en €) de l'opérateur

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'objectif du Cérema est de devenir le centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques de référence partagé entre l'État et les collectivités territoriales en appui aux politiques publiques d'aménagement durable des territoires, notamment à travers la mise en œuvre d'actions de partenariat et d'innovation avec les collectivités territoriales.

La progression envisagée du niveau de la cible, pour atteindre 7 % en 2018 puis 9 % en 2020, repose sur une politique active pour établir ces partenariats. Ce volet de l'activité fait partie des éléments de pilotage de l'établissement, reposant sur la définition d'objectifs annuels pour chaque direction technique et territoriale. Des postes dédiés ont été mis en place dans chacune des directions pour amplifier ce volet de l'activité.

OBJECTIF N° 3**IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité**

Avec le référentiel à grande échelle (RGE), ses autres bases de données (BD) numériques et sa couverture de cartes papier, l'IGN entretient une description de la surface du sol et de son occupation sur l'ensemble du territoire national, sans préjudice des compétences et des attributions des collectivités d'outre-mer. Cette description se distingue par sa qualité maîtrisée, l'étendue de son contenu, l'équité de traitement des territoires en regard des spécificités en matière de compétences, et sa cohérence géométrique. Certains éléments servent de support à la réglementation, tels que la description du réseau hydrographique contenue dans la « BD Carthage », la description des rivières représentées sur la carte au 1 : 25 000^{ème} ou encore l'inventaire forestier national.

Cette description doit permettre de préparer, de mettre en œuvre, de porter à connaissance et d'évaluer les décisions publiques, en particulier aux échelles départementales et régionales. Pour répondre aux exigences croissantes dans ces domaines, l'institut améliorera dans les années à venir la diversité thématique, la précision géométrique et l'actualité de ses bases de données. En partenariat avec les autorités responsables concernées, l'IGN enrichira également ses référentiels qui devront intégrer une représentation des délimitations. En effet, ces dernières régissent les usages de l'espace selon des règles qui font autorité. En intégrant ces nouvelles informations dans l'infrastructure nationale de données du Géoportail, l'enjeu est de disposer d'une compréhension du territoire dans toutes ses dimensions, à travers une description qui, d'une part, puisse être interrogée en combinant de façon assez directe toutes les informations utiles, et qui, d'autre part, fasse autorité en s'imposant comme une référence unique et pérenne grâce à la richesse, l'exhaustivité, la qualité maîtrisée et l'origine publique de son contenu.

L'indicateur 3.1 mesure donc la qualité des données de l'IGN au travers de l'usage qui en est fait via le Géoportail.

INDICATEUR 3.1**Appétence pour les données de l'IGN**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Volume de données consultées en ligne ou téléchargées via l'écosystème du Géoportail	%	446,3	556,7	SO	685,6	700	850

Précisions méthodologiquesSource des données :

Outils statistiques liés à l'infrastructure Géoportail comptabilisant précisément les données géographiques consultées ou téléchargées.

Mode de calcul :

Cet indicateur est annuel et se base sur la mesure des données de consultation du Géoportail.

Il est mesuré en terra octets (To) et concerne plusieurs éléments additionnés sur les données géographiques mises à disposition par l'IGN via l'environnement Géoportail. Cette fréquentation additionne :

- le volume de données diffusées via la consultation directe du site internet www.geoportail.gouv.fr ;
- la consultation indirecte via des sites tiers utilisant les flux du Géoportail, directement ou via l'API (Application Programming Interface) ;
- le volume des données téléchargées depuis l'espace professionnel (site internet IGN) via les pré-paquets et extractions.

Cet indicateur peut prendre en compte, au fur et à mesure de l'ouverture (déploiement), de nouveaux vecteurs de diffusion ou de consultation utilisant l'infrastructure du Géoportail.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur reflète l'efficacité de l'IGN dans la diffusion d'information géographique en mesurant par le volume d'activité de l'environnement Géoportail la consultation effective de ces données par l'ensemble des utilisateurs.

L'optimisation de cet indicateur est liée à la mise en place des actions suivantes :

- une politique de communication ciblée ;
- une politique de développement de l'usage de l'API ;
- une politique de diversification des données diffusées en partenariat ;
- le développement de l'écosystème Géoportail par de nouveaux services adaptés à certains métiers (urbanisme, imagerie satellitaire...).

La pause dans le volume prévisionnel pour 2018 est la conséquence de la bascule vers la nouvelle infrastructure du Géoportail sur OSHIMAE (infrastructure d'hébergement interministérielle) qui n'offrira que peu de nouvelles fonctionnalités immédiates et la conséquence de l'effet report escompté des téléchargements vers les flux, les usagers ne téléchargeant pas toutes les données à priori mais consultant les données réellement utilisées, les plus actuelles, au moment où ils en éprouvent le besoin.

OBJECTIF N° 4

Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

La réalisation de cet objectif mobilise largement l'ensemble des moyens et des compétences que Météo-France consacre non seulement aux prestations opérationnelles, mais également à la recherche, au développement et à l'innovation. Cela nécessite l'intégration des compétences et des métiers de la météorologie (observation, climatologie, prévision proprement dite, conseil d'aide à la décision, etc.), avec une contribution de l'expertise humaine qui est indispensable à l'interprétation des résultats des modèles numériques et à la prise en compte des particularités géographiques et climatologiques locales.

Plusieurs activités menées dans le cadre du programme contribuent directement à cet objectif, notamment l'amélioration des capacités d'observation et de calcul ainsi que le développement des modèles de prévision numérique et des systèmes de production qui permettent aux prévisionnistes de formaliser et de partager leur expertise. Les actions de modernisation du management et de gestion des ressources, comme la démarche qualité, la formation et la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences y contribuent également.

Deux sous-indicateurs traduisent directement la performance atteinte en distinguant :

- la pertinence des productions d'avertissement et de sécurité destinées à la fois aux pouvoirs publics et au public (sous-indicateur 4.1.1) ;
- la qualité intrinsèque de la prévision numérique (sous-indicateur 4.1.2), déterminante pour l'ensemble des prestations de prévision, quels que soient les utilisateurs visés.

INDICATEUR 4.1**Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Pourcentage d'événements détectés avec une anticipation supérieure à 3 heures	%	93	82	SO	>86	>86	>86
Fiabilité de la prévision numérique du modèle à maille fine AROME (modifié)	%	78,8	77,9	SO	>78	>78,5	>79

Précisions méthodologiques**Source des données :**

Sous-indicateur 4.1.1 : Les résultats sont validés par le comité national de suivi de la vigilance.

Sous-indicateur 4.1.2 : Résultat basé sur une combinaison d'indicateurs calculés selon une procédure définie par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) pour l'inter-comparaison des modèles.

Mode de calcul :Sous-indicateur 4.1.1 :

La pertinence d'une mise en vigilance est appréciée à partir de plusieurs critères : l'occurrence effective de l'événement météorologique, l'estimation correcte de son intensité, sa bonne anticipation sur les zones concernées, ainsi que la précision de sa localisation géographique et temporelle.

Ces éléments sont analysés conjointement par Météo-France et par ses partenaires de la procédure de vigilance météorologique : la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et les services en charge des transports, de l'environnement, de la santé et de l'hydro-océanographie. L'indicateur est calculé ici en tenant compte des événements détectés avec une anticipation supérieure à trois heures. Ce délai est celui que la sécurité civile considère comme minimum pour pouvoir mobiliser ses moyens de façon efficace.

L'indicateur porte sur les phénomènes météorologiques suivants de la procédure de vigilance : « orages », « pluie-inondation », « vent violent », « neige-verglas » et, à partir de 2016, « vagues-submersion ». Les épisodes de canicule, grand froid avalanches et vagues submersion sont évalués de façon distincte dans le cadre du Groupe interministériel de suivi de la vigilance météorologique.

Sous-indicateur 4.1.2 :

Cet indicateur exprimé en pourcentage mesure la concordance entre les mesures réalisées par des stations automatiques au sol et la prévision numérique à échelle fine Arome de courte échéance (forcée par Arpège) à proximité de ces stations. Il tient compte de l'occurrence de quatre types de conditions météorologiques (rafales d'au moins 40 km/h, cumul de pluie sur 6h d'au moins 0,5mm, 2mm, et 5mm) et sur quatre échéances de prévision (6h, 12h, 18h, 24h).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Sous-indicateur 4.1.1**

Cet indicateur concerne directement chacune des sept directions interrégionales de Météo-France et la performance du dispositif de vigilance est suivie au niveau de chacune d'entre elles par le Groupe interministériel de suivi de la vigilance météorologique.

De manière générale, il convient d'analyser avec prudence les variations inter-annuelles de cet indicateur, une éventuelle dégradation ponctuelle de ces dernières pouvant être liée à la nature des phénomènes rencontrés durant l'année, ou au nombre de ces phénomènes qui peut réduire le caractère significatif de l'indicateur d'un point de vue statistique. La valeur cible retenue (>86%) est celle qui a été définie dans le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2017-2021 de Météo-France.

Sous-indicateur 4.1.2

La prévision météorologique repose sur une chaîne complète de moyens techniques et humains. L'indicateur porte sur la performance de la prévision numérique qui est l'un des éléments clés de cette chaîne. Il concerne le modèle Arome qui est le modèle à échelle fine déployé en métropole afin d'améliorer la prévision à courte échéance des phénomènes de petite échelle.

Le caractère prévisible de l'atmosphère fluctue selon la période de l'année mais également d'une année à l'autre. Cette variabilité naturelle s'exerce jusqu'à des échelles de temps de plusieurs mois et se traduit par des niveaux de performance de la prévision numérique qui, à qualité de modèle constant, peut varier fortement d'une saison à l'autre, voire d'une année à l'autre. À ce titre, plus que la valeur absolue atteinte, c'est la comparaison avec les autres modèles et la tendance d'évolution sur le long terme qui permettent d'apprécier les progrès atteints.

Au-delà de la variabilité naturelle de ces indicateurs, la tendance de fond est le reflet des travaux de recherche qui nourrissent l'amélioration des modèles numériques et des observations atmosphériques et leur assimilation dans les modèles ; l'augmentation des capacités de calcul numérique disponibles, prévue au long des prochaines années, permettra par ailleurs d'affiner la résolution des modèles mis en œuvre et donc de soutenir cette amélioration continue de performance sur le long terme.

Les valeurs des cibles de l'indicateur pour les années 2018 et 2019 reflètent cette tendance de long terme d'amélioration de la performance des systèmes de prévision numérique, conforme à la trajectoire prévue dans le COP 2017-2021 de Météo-France.

OBJECTIF N° 5

Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique vers un développement durable

Afin de répondre aux enjeux écologiques, l'évolution de l'économie et de la société requiert le déploiement d'une politique de sensibilisation, de mobilisation et d'accompagnement des pouvoirs publics et de la société civile en faveur de la transition écologique vers un développement durable qui sera mis en œuvre sur l'ensemble du territoire.

La mobilisation des acteurs publics et civils nécessite ainsi d'évaluer l'impact de la croissance verte en matière d'emplois. Concrètement, si l'État soutient les filières vertes stratégiques, les initiatives locales et la formation, il en assure également un suivi statistique à travers l'évaluation des activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles dans l'emploi total.

Ce suivi de l'emploi contribuant à la production de biens et services environnementaux s'inscrit dans le cadre d'un rapportage à destination d'Eurostat, tel que défini par le Règlement européen n°538/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014. Ce règlement comprend également des obligations de rapportage, sur les dépenses de protection de l'environnement, sur les taxations environnementales, sur les émissions de polluants dans l'air et sur les comptes de l'énergie. La production et la diffusion de ces comptes sont assurées par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES).

Le périmètre des éco-activités a fait l'objet d'une validation par l'Observatoire national de l'emploi et des métiers verts (Onemev), instance de concertation et de partages regroupant différents organismes du système de statistiques publiques (DARES, Insee...) ou producteurs d'études statistiques (France Stratégie, Pôle Emploi...). Suite à ces travaux, le SDES produit une série d'emplois sur les activités périphériques, à savoir « les activités favorables à l'environnement sans que cela soit leur finalité première », comme les transports en communs, l'isolation...

Les données produites et diffusées permettent, ainsi, de mesurer et suivre le développement de l'emploi dans les éco-activités, en lien avec différentes transformations du système productif ou en lien avec la mise en place de différentes politiques publiques. Sur la période 2004-2015, les principaux résultats sont une hausse de l'emploi dans le traitement et la valorisation des déchets et dans le développement des énergies renouvelables ou en lien avec le développement de l'agriculture biologique.

INDICATEUR 5.1

Nombre d'emplois dans les éco-activités

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Nombre d'emplois dans les éco-activités	ETP	440 950 (prévision)	454 200 (prévision)	490 700	467 800	481 900	511 200

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Est comptabilisé ici le nombre total d'emplois en « équivalent temps plein » dans les filières des éco-activités (cumulé).

Source des données :

Les données sont principalement issues d'enquêtes de l'INSEE (EAP, ESA) et du MTES (CGDD/SDS/EnR), des données administratives provenant de la DGFIP (comptes publics), et d'autres données issues de rapports d'étude de l'ADEME et des syndicats professionnels.

Les chiffres pour l'année N ne sont disponibles qu'en avril-mai de l'année N+2.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les résultats, à partir de 2016, sont des projections effectuées à partir du nombre d'emplois 2015 (440 950).

En adéquation avec l'objectif fixé par le ministère pour la création d'emplois liés à la croissance verte, les prévisions et la cible à horizon 2020 reposent sur un taux de croissance annuel de 3 %.

La prévision pour 2017 est ainsi révisée à 467 800 emplois. La prévision initiale 2018 et la valeur cible finale 2020 sont quant à elles fixées respectivement à 481 900 et 511 200 emplois dans les éco-activités.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP attendus
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable (<i>nouveau</i>)	10 105 000	440 000	4 119 147	14 664 147	60 000
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	206 040 570			206 040 570	
12 – Information géographique et cartographique	91 654 630		15 000	91 669 630	
13 – Météorologie	188 846 545			188 846 545	
14 – Economie sociale et solidaire (<i>nouveau</i>)	300 000		14 950 000	15 250 000	
Total	496 946 745	440 000	19 084 147	516 470 892	60 000

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP attendus
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable (<i>nouveau</i>)	10 105 000	440 000	4 119 147	14 664 147	60 000
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	206 040 570			206 040 570	
12 – Information géographique et cartographique	91 654 630		15 000	91 669 630	
13 – Météorologie	188 846 545			188 846 545	
14 – Economie sociale et solidaire (<i>nouveau</i>)	300 000		13 943 746	14 243 746	
Total	496 946 745	440 000	18 077 893	515 464 638	60 000

2017 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2017 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP prévus
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	210 994 361		210 994 361	
12 – Information géographique et cartographique	93 166 916	15 000	93 181 916	
13 – Météorologie	192 837 999		192 837 999	
Total	496 999 276	15 000	497 014 276	

2017 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP prévus
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	210 994 361		210 994 361	
12 – Information géographique et cartographique	93 236 916	15 000	93 251 916	
13 – Météorologie	192 837 999		192 837 999	
Total	497 069 276	15 000	497 084 276	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2017	Demandées pour 2018	Ouverts en LFI pour 2017	Demandés pour 2018
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	496 999 276	496 946 745	497 069 276	496 946 745
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	159 800	10 549 000	159 800	10 549 000
Subventions pour charges de service public	496 839 476	486 397 745	496 909 476	486 397 745
Titre 5 – Dépenses d'investissement		440 000		440 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		440 000		440 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	15 000	19 084 147	15 000	18 077 893
Transferts aux entreprises		210 000		210 000
Transferts aux collectivités territoriales		550 000		550 000
Transferts aux autres collectivités	15 000	18 324 147	15 000	17 317 893
Total hors FDC et ADP prévus	497 014 276	516 470 892	497 084 276	515 464 638
FDC et ADP prévus		60 000		60 000
Total y.c. FDC et ADP prévus	497 014 276	516 530 892	497 084 276	515 524 638

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		14 664 147	14 664 147		14 664 147	14 664 147
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		206 040 570	206 040 570		206 040 570	206 040 570
12 – Information géographique et cartographique		91 669 630	91 669 630		91 669 630	91 669 630
13 – Météorologie		188 846 545	188 846 545		188 846 545	188 846 545
14 – Economie sociale et solidaire		15 250 000	15 250 000		14 243 746	14 243 746
Total		516 470 892	516 470 892		515 464 638	515 464 638

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

En PLF 2018, les crédits de fonctionnement et d'intervention du CGDD, jusqu'alors portés par le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », sont inscrits sur le programme 159.

Par ailleurs, les crédits dédiés à l'économie sociale et solidaire (ESS) sur les programmes 134 « Développement des entreprises et du tourisme » et le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » sont transférés au programme 159.

Compte-tenu de ces évolutions, une modification de maquette est présentée avec la création de deux nouvelles actions :

- l'action 10 « Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable » ;
- l'action 14 « Economie sociale et solidaire ».

MESURES DE TRANSFERTS

	Crédits							Emplois	
	T2 hors CAS Pensions	T2 CAS Pensions	Total T2	Hors T2 AE	Hors T2 CP	Total AE	Total CP	ETPT ministériels	ETPT Hors État
Transferts entrants				+15 250 000	+14 243 746	+15 250 000	+14 243 746		
Transferts sortants									
Solde des transferts				+15 250 000	+14 243 746	+15 250 000	+14 243 746		

Le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » a bénéficié de deux transferts :

- **les crédits relatifs à l'économie sociale et solidaire** précédemment portés par le programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » et gérés par le ministère de l'économie et des finances. 6,65 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 5,64 M€ en crédits de paiement (CP) sont ainsi inscrits sur le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » ;

- **les crédits relatifs aux dispositifs locaux d'accompagnement** (DLA) de l'économie sociale et solidaire, précédemment portés par le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » et gérés par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. 8,6 M€ en AE et en CP sont inscrits sur le programme 159.

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

GÉOPORTAIL

Description du projet

Le Géoportail est un outil-clé pour qui permet aux citoyens, développeurs et décideurs d'avoir accès à des informations géographiques fiables pour comprendre les territoires, définir les politiques publiques, développer la e-administration numériques, l'information des citoyens et l'économie numérique.

Le projet pérennise le Géoportail dans une nouvelle infrastructure maîtrisée par l'Etat. L'accès se fait via un nouveau site de consultation (<https://www.geoportail.gouv.fr>), une nouvelle offre de service à destination des services publics et de nouvelles interfaces de programmation (API) pour développeurs. Il contribue à la mise en œuvre de la loi sur le service public de la donnée et à la directive européenne visant à construire une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne (directive INSPIRE) pour favoriser la protection de l'environnement.

Le pilotage du projet est assuré par l'IGN, Institut national de l'information géographique et forestière.

Année de lancement du projet	2015
Financement	IGN et PIA
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2015 et années précédentes en cumul		2016 exécution		2017 prévision		2018 prévision		2019 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors Titre 2	0	0,6	0	0,5	0	0,2	0	2,7	0	0,8	0	4,9
Titre 2	1,5	1,5	0	0	1,2	1,2	4	4	3,7	3,7	10,3	10,3
Total	1,5	2	0	0,5	1,2	1,4	4	6,7	3,7	4,5	10,3	15,2

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	15,2	15,2	0
Durée totale en mois	48	48	0

Commentaire sur les coûts et durée

Le marché relatif au projet venant d'être notifié, les écarts entre les coûts estimés avant le lancement du marché et après notification sont en cours d'évaluation. Ils seront communiqués à l'occasion de la prochaine mise à jour lors de l'actualisation panorama des grands projets. La tendance est une diminution des coûts par rapport à ce qui avait été prévu.

Pour ce qui concerne la durée du projet, aucun changement n'est prévu à ce stade.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs en cible

Gain annuel moyen en M€ – HT2	0,8
Gain annuel moyen en M€ – T2	
Gain annuel moyen en ETPT	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,8
Délai de retour en années	2

Commentaires sur les gains qualitatifs

Les principaux gains qualitatifs sont les suivants :

- Accès facilité à l'offre de données et aux services géographiques de référence
- Contribution au service public de la donnée
- Rationalisation et mutualisation interministérielle du système d'information
- Développement de l'offre d'API

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2017	CP réalisés au 31/12/2017	AE demandées pour 2018	CP demandés pour 2018	CP sur engage- ments à couvrir après 2018
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable (<i>nouveau</i>)	10 100 000	7 672 747	7 400 606	0	272 141	
Total	10 100 000	7 672 747	7 400 606	0	272 141	

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2017	CP réalisés au 31/12/2017	AE demandées pour 2018	CP demandés pour 2018	CP sur engage- ments à couvrir après 2018
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable (<i>nouveau</i>)	5 383 000	1 762 846	1 192 547	900 000	900 000	570 299
Total	5 383 000	1 762 846	1 192 547	900 000	900 000	570 299

Suite au transfert du CGDD du P217 au P159, les crédits contractualisés au titre du P217 dans le cadre des contrats de plan État-régions (CPER) sont désormais portés par le P159.

Cette contribution aux CPER permet de soutenir les projets territoriaux de développement durable (études, concertations locales, choix d'actions, etc.).

Le financement de ces projets vise à favoriser l'élaboration dans les collectivités de véritables stratégies territoriales de développement durable, donnant une cohérence à l'ensemble des actions menées sur leur territoire.

La contribution du P159 aux CPER soutient également les démarches d'éducation au développement durable, assurant ainsi le déploiement d'actions éducatives, de formation et de sensibilisation soit à destination de publics adultes (habitants ou professionnels) soit en faveur des jeunes, en favorisant leur implication active dans la mise en œuvre des projets territoriaux, plans et schémas régionaux de transition écologique et énergétique. Environ 150 opérations sont soutenues par an sur ces deux thèmes.

Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Opérateur	AE PLF 2018	CP PLF 2018
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	346	346
Subvention pour charges de service public	346	346
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	206 041	206 041
Subvention pour charges de service public	206 041	206 041
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (fusion de l'IGN et de l'IFN) (P159)	91 165	91 165
Subvention pour charges de service public	91 165	91 165
Météo-France (P159)	188 846	188 846
Subvention pour charges de service public	188 846	188 846
Total	486 398	486 398
Total des subventions pour charges de service public	486 398	486 398
Total des dotations en fonds propres		
Total des transferts		

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2017

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2016 (RAP 2016)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2016 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2016	AE LFI 2017 + reports 2016 vers 2017 + DAV et DANN du 20/07/2017 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2017 + reports 2016 vers 2017 + DAV et DANN du 20/07/2017 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2017
200 778		482 608 248	482 672 648	6 562 836

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP au-delà de 2020
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2017	CP demandés sur AE antérieures à 2018 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2019 sur AE antérieures à 2018	Estimation des CP 2020 sur AE antérieures à 2018	Estimation des CP au-delà de 2020 sur AE antérieures à 2018
6 562 836	3 666 037 0	1 466 415	733 207	697 177
AE nouvelles pour 2018 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2018 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2019 sur AE nouvelles en 2018	Estimation des CP 2020 sur AE nouvelles en 2018	Estimation des CP au-delà de 2020 sur AE nouvelles en 2018
516 470 892 60 000	511 798 601 60 000	2 803 374	934 458	934 459
Totaux	515 524 638	4 269 789	1 667 665	1 631 636

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2018

CP 2018 demandés sur AE nouvelles en 2018 / AE 2018	CP 2019 sur AE nouvelles en 2018 / AE 2018	CP 2020 sur AE nouvelles en 2018 / AE 2018	CP au-delà de 2020 sur AE nouvelles en 2018 / AE 2018
99,1 %	0,5 %	0,2 %	0,2 %

Le transfert de crédits de l'action 1 du programme 217 vers l'action 10 du programme 159 induit le transfert de restes à payer. Ces engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2017 sont estimés à 6,43 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 10**2,8 %****Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		14 664 147	14 664 147	60 000
Crédits de paiement		14 664 147	14 664 147	60 000

Cette action rassemble les moyens nécessaires au commissariat général au développement durable (CGDD) pour élaborer et mettre en œuvre la transition écologique vers un développement durable au travers des politiques publiques et des actions des acteurs socio-économiques. Dans ce cadre, le CGDD assure un rôle de coordination et d'animation dans la mise en œuvre de cette transition. Le CGDD développe également des actions de prospective et d'observation : production de statistiques, d'études, d'expertises et d'évaluations. Ces actions doivent permettre une inflexion des politiques publiques dans le but d'atténuer les impacts économiques et sociaux négatifs des évolutions environnementales et d'améliorer ces dernières. Le CGDD soutient enfin la recherche et l'innovation du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires (MCT).

1 - Études, évaluation et stratégie du développement durable (CPER et HCPER)

Pour faciliter et évaluer l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et les démarches des acteurs économiques, des actions sont menées dans les domaines de la prospective sociétale et technologique, de l'expertise, des méthodes et des instruments d'intervention.

Cette sous-action recouvre en particulier :

- les études, évaluations et instruments économiques : la dotation demandée doit permettre le développement de méthodes d'évaluation environnementale, d'analyses économiques des politiques publiques et de propositions en matière d'instruments économiques et de gouvernance (mise en place de labels, de guides, etc. pour accompagner les acteurs économiques vers la transition écologique) ;
- les dispositifs et outils de l'intégration du développement durable dans les politiques publiques : les crédits permettent le financement d'outils de territorialisation des enjeux et des objectifs du développement durable au travers des projets territoriaux de développement durable, des outils de production et de consommation durables, des dispositifs de prise en compte de l'environnement dans l'économie (économie verte) et plus généralement du développement durable par l'ensemble des acteurs privés et publics ;
- le fonctionnement au niveau local de l'autorité environnementale et le dispositif d'enquêtes publiques (fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs).

2 - Gouvernance et définition des politiques stratégiques

Le CGDD coordonne les travaux relatifs à la préparation et à la mise en œuvre de la politique de gouvernance en matière de transition écologique vers un développement durable. Il est chargé des travaux de prospective en matière de développement durable et ceux liés à l'expérimentation de l'affichage environnemental. Le CGDD contribue au soutien à l'éducation à l'environnement au niveau local.

3 - Observation, statistique, information et fonctionnement

La sous-action couvre trois domaines différents :

- l'observation et les statistiques : les missions consistent à collecter, produire et diffuser l'information à caractère statistique et scientifique relative aux domaines de compétence des MTES et MCT : construction-logement, transports, énergie, environnement, développement durable. Les informations produites (par ex : statistiques mensuelles de la construction, enquête transport routier de marchandises, fichier central des automobiles, énergies renouvelables, consommations d'énergie sectorielles, suivis de l'état de l'environnement, emploi dans les éco-activités), contribuent ainsi à éclairer le débat public et à l'évaluation des politiques publiques. Elles permettent également de répondre aux obligations en termes d'établissement de rapports instituées par de nombreux textes européens et conventions internationales, auprès notamment d'Eurostat, de l'Agence européenne de l'environnement, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Agence internationale de l'énergie.
- La supervision des données du ministère, c'est-à-dire la qualification, le traitement et la diffusion de la donnée ainsi que l'appui aux services du ministère dans ce domaine, et le développement du savoir-faire du ministère en matière de traitement et de sciences des données ;
- les moyens de fonctionnement des entités constitutives du CGDD, ainsi que celles du comité de la prévention et de la précaution (CPP) et du conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité (CSPNB).

5 - Pilotage du réseau scientifique et technique (RST)

Le RST est composé d'une trentaine d'organismes à statut divers (établissements publics, services à compétence nationale, services techniques centraux) à finalité scientifique et technique. Le CGDD anime ce réseau, notamment en définissant ses orientations stratégiques et en organisant le partage de connaissances sur le contexte national et européen dans les thématiques du ministère. Il élabore et porte une vision stratégique du RST, qu'il décline en particulier dans l'élaboration des contrats d'objectifs des organismes dont il a la tutelle et en s'assurant du suivi de leur mise en œuvre. L'animation 2018 se caractérisera par la poursuite de l'effort sur les questions de transition numérique et d'innovation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	10 105 000	10 105 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 105 000	10 105 000
Dépenses d'investissement	440 000	440 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	440 000	440 000
Dépenses d'intervention	4 119 147	4 119 147
Transferts aux entreprises	210 000	210 000
Transferts aux collectivités territoriales	550 000	550 000
Transferts aux autres collectivités	3 359 147	3 359 147
Total	14 664 147	14 664 147

A. FONCTIONNEMENT DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CGDD) (10 105 000 € EN AE ET EN CP)

1. Études en matière d'évaluation et d'intégration du développement durable dans les politiques publiques (dépenses métiers) (3 735 000 € en AE et en CP)

Les crédits demandés sont destinés au financement des travaux et études économiques et/ou méthodologiques sur les thématiques suivantes :

- le développement d'instruments, de données et d'analyses sur la fiscalité écologique, sur les comportements des agents économiques, sur l'économie des ressources naturelles et des risques permettant d'éclairer et d'étayer les orientations des politiques publiques relevant des MTES et MCT ;
- le soutien au développement des éco-industries, avec un très fort déploiement vers les filières industrielles et les partenaires institutionnels ;

- l'intégration des principes du développement durable et des préoccupations environnementales dans les politiques publiques (transports, agriculture, énergie, industrie, etc.) aux échelles européenne et nationale ;
- la formulation d'avis obligatoires sur les plans, programmes et projets impliquant le lancement d'études visant à fournir un appui technique et méthodologique sur des projets d'aménagement, d'infrastructures et d'exploitation de ressources naturelles ;
- le soutien à la mise en œuvre de démarches éco-responsables chez les acteurs publics et privés, conduisant à mettre en place diverses actions en faveur de l'adoption de modes de consommation et de production durables, notamment par la promotion des écolabels, l'investissement socialement responsable, la mise en œuvre du plan national pour l'achat public durable, la mobilisation des établissements publics et entreprises publiques pour un comportement durable.

En outre, ces crédits financent la gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs (décret n° 2002-1341 du 5 novembre 2002) assurée par la Caisse des dépôts et consignations.

Une partie des crédits est déléguée aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour leur donner les moyens d'assurer pleinement leur fonction d'autorité environnementale et de prendre en compte des principes du développement durable dans les divers secteurs clés (agriculture, énergie, littoral, montagne, etc.) pour réduire ainsi au maximum les risques de contentieux européens. Ces crédits incluent le développement de la formation des commissaires enquêteurs.

2. Études en matière de prospective et de stratégie du développement durable (dépenses métiers) (450 000 € en AE et en CP)

Ces crédits sont consacrés au financement d'études et d'actions destinées à l'accompagnement des acteurs privés et publics dans leurs démarches de développement durable, ainsi que la mise en œuvre de cadres stratégiques pour la transition écologique (ex : Plan Climat). Ils financeront également les études de prospective, les actions en faveur de la normalisation (soutien à l'Association française de normalisation – AFNOR).

Une partie de ces crédits est mobilisée par les DREAL :

- pour la promotion du développement durable au niveau local (études et manifestations dans le cadre de la territorialisation des enjeux et des objectifs du développement durable)
- pour le soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable en appui aux opérations menées par la communauté éducative : aide aux projets éducatifs en faveur du développement durable, formations de formateurs à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

3. Pilotage du réseau scientifique et technique (dépenses métiers) (1 570 000 € en AE et en CP)

Ces crédits relevant de la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) au sein du CGDD sont destinés à financer :

- dans le cadre du pilotage et de l'animation du réseau scientifique et technique : les études pour la mise en œuvre de la stratégie du réseau des organismes scientifiques et techniques, constitué du Cérema, des établissements publics ayant une activité de recherche et des services techniques centraux ;
- l'animation des diverses instances dont le Commissariat a la charge (le Comité de la prévention et de la précaution (CPP), le Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité (CSPNB), le Comité d'évaluation statutaire des chercheurs et les comités de domaines thématiques, le Comité pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER, comité spécialisé du CNML) et la Commission nationale de la déontologie et des alertes).

4. Études et enquêtes en matière d'observation et de statistiques (dépenses métiers) (3 340 000 € en AE et en CP)

La dotation permet le financement des études et enquêtes réalisées par le service de l'observation et des statistiques ou déléguées par celui-ci aux DREAL.

Dans le domaine de l'énergie, les crédits sont destinés à financer des enquêtes et études sur la production d'énergie (notamment les énergies renouvelables) et la consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

Dans le domaine du logement et de la construction, les crédits sont destinés à financer des opérations régulières telles que les enquêtes sur le prix des terrains à bâtir, les prix de la construction neuve et de l'entretien-amélioration des logements, la commercialisation des logements neufs, la collecte et le traitement des statistiques mensuelles de la construction (Sitadel), le répertoire du parc locatif social (RPLS).

Dans le domaine des transports, les principales opérations sont les enquêtes sur la connaissance des immatriculations, du parc, de la circulation et de la consommation des véhicules routiers ; l'enquête sur le transport

routier de marchandises ; le système d'information sur le transport ferroviaire ; le système d'information multimodal sur le fret : transports et entrepôts ; la durée du travail des conducteurs routiers. La plupart de ces enquêtes répond à des obligations européennes.

Dans le domaine de l'environnement, les crédits sont destinés à financer des opérations de collecte de données sur la qualité des sols, la biodiversité, la pollution de l'eau et de l'air, les pratiques environnementales des Français et des prestations d'études sur l'environnement, les éco-activités, les métiers de la croissance verte.

Enfin, **en matière de développement durable**, les crédits financent la mesure de la consommation durable ; la maintenance et l'enrichissement de bases de données telles que Geokit, Corine land cover, la cartographie dynamique ; la maintenance et l'amélioration des applications informatiques ; les sous-traitances statistiques et cartographiques ; la parution des publications ; la maintenance et l'évolution du site Web de diffusion des données et publications portant sur l'environnement, l'énergie, le logement-construction, les transports et le développement durable.

5. Activités transversales du CGDD (1 010 000 € en AE et en CP)

Pour le fonctionnement des services centraux du CGDD, y compris son service situé à Orléans, la dotation est destinée au financement des frais de déplacement, de dépenses de formation, du remboursement de mises à disposition, des prestations de service diverses et des dépenses de documentation (achat d'ouvrages, abonnements, enregistrements des fonds documentaires), ainsi que le financement du fonctionnement du portail «www.toutsurlenvironnement.fr» et du système d'information documentaire de l'environnement.

6. Prévisions de rattachement de crédits par voie de fonds de concours ou d'attribution de produits

La vente de données exploitées par le CGDD et la participation des partenaires des ministères à la réalisation de certaines études et enquêtes devraient permettre de rattacher au programme la somme de 60 000 € en AE et CP par voie de fonds de concours.

C. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU CGDD (440 000 € EN AE ET EN CP)

Les dépenses d'investissement correspondent principalement au financement du projet « refonte de l'enquête commercialisation des logements neufs », à la collecte et au traitement de l'enquête déchet, aux travaux de réflexion et de conception autour de la mise à disposition des données statistiques et à la généralisation de la collecte par Internet pour l'ensemble des enquêtes de service.

D. DÉPENSES D'INTERVENTION DU CGDD (4 119 147 € EN AE ET EN CP)

1. Interventions pour favoriser l'intégration du développement durable (COPER) (805 000 € en AE et en CP)

Ces crédits sont destinés au financement d'actions d'animation et d'études préalables à la mise en œuvre d'actions de gouvernance dans les projets territoriaux de développement durable dans le cadre de COPER.

2. Interventions pour favoriser l'intégration du développement durable (HOPER) (2 290 000 € en AE et en CP)

Ces crédits financent les interventions en appui aux associations et groupements d'intérêt public pour la prise en compte du développement durable dans divers domaines (aménagement, agriculture, tourisme durable, etc.), la coopération avec divers organismes dans le cadre de l'OCDE pour la définition des instruments économiques environnementaux, ou encore la participation au réseau francophone d'évaluation des impacts sur l'environnement.

Les crédits d'intervention délégués aux DREAL permettent entre autres de financer les cellules économiques régionales de la construction (CERC) menant des actions partenariales avec les entreprises et les collectivités territoriales.

3. Interventions pour la promotion du développement durable (HOPER) (642 000 € en AE et en CP)

Les crédits d'intervention pour la promotion du développement durable financent :

- le soutien aux associations qui agissent pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans un cadre national ou international, dans l'éducation primaire, secondaire, dans l'enseignement supérieur, dans le cadre d'activités extrascolaires, et dans le cadre de la sensibilisation des publics adultes à ces questions ;
- l'action en matière de promotion du développement durable.

4. Interventions en matière d'observations et de statistiques (382 147 € en AE et en CP)

Cette enveloppe couvre le financement de la contribution du MTES au groupement d'intérêt scientifique Sol (GIS Sol), dans le cadre de la convention menée en partenariat avec le ministère chargé de l'agriculture, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut de recherche et développement (IRD) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Le GIS SOL est le programme d'acquisition de données sur la qualité et la nature de l'ensemble des sols français et de leur évolution.

ACTION N° 11**39,9 %****Etudes et expertise en matière de développement durable**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		206 040 570	206 040 570	
Crédits de paiement		206 040 570	206 040 570	

L'action 11 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est intégralement constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema).

Le Cérema est un établissement public à caractère administratif créé le 1er janvier 2014 par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013. Ce centre de ressources et d'expertise scientifique et technique interdisciplinaire apporte son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques du MTES et du MCT dans ses différents domaines de compétence, offrant une vision transversale au service du développement durable.

La présentation des actions du Cérema, de son budget, de ses effectifs et de son investissement est détaillée dans le volet "opérateurs" du PAP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	206 040 570	206 040 570
Subventions pour charges de service public	206 040 570	206 040 570
Total	206 040 570	206 040 570

Le Cérema consacre 84 % de sa SCSP au financement de ses dépenses de personnel. Le restant du montant de la subvention contribue à couvrir ses charges d'exploitation (fonctionnement courant, entretien, maintenance et investissements courants).

ACTION N° 12**17,7 %****Information géographique et cartographique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		91 669 630	91 669 630	
Crédits de paiement		91 669 630	91 669 630	

L'action 12 « Information géographique et cartographique » du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Institut de l'information géographique et forestière (IGN) et des crédits dévolus au pilotage de la politique d'information géographique.

Les sous-actions 12.1 « Production de l'information géographique » et 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » retracent la SCSP de l'IGN. Celle-ci est consacrée au financement des activités de l'Institut exercées dans le cadre de sa mission de service public en matière de production et de diffusion de l'information géographique et cartographique, de réalisation de l'inventaire permanent des ressources forestières, et de formation, ainsi qu'au financement de ses activités de recherche et de développement.

Plus précisément, l'IGN a pour mission de produire l'information géographique et cartographique de référence en France, de procéder à son entretien, et de la conserver à titre patrimonial, cette dernière activité incluant la dématérialisation des fonds photographiques et cartographiques anciens de l'institut. Cette information géographique est constituée par des données de base issues de différents modes de production (réseaux géodésiques et de nivellement, photographies aériennes, mesures laser, images satellitaires, relevés terrain) et des référentiels (bases de données numériques structurées et fonds cartographiques) dont la liste est détaillée dans le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'institut. Une partie de cette information est produite en partenariat avec d'autres organismes d'État (Service hydrographique et océanographique de la Marine...) ou des collectivités territoriales.

L'IGN assure également la maîtrise d'œuvre du Géoportail qui permet à toute personne connectée au réseau Internet de visualiser un ensemble de couches d'informations géographiques sur la zone de son choix. En 2016, l'ergonomie du site de consultation été modernisée et optimisée. Cette plateforme nationale permet également aux professionnels d'interroger les données au travers de leurs propres applicatifs par le biais d'interfaces normalisées permettant l'échange de flux d'informations en ligne. Dans les deux années écoulées, la plateforme a aussi été enrichie de services applicatifs ou « Géoservices » numériques, au profit des particuliers comme des professionnels (privés ou publics), tels que du géocodage à l'adresse, du calcul d'itinéraire, la consultation de données historiques via le service « remonter le temps », ou bien encore la confection de « guichets » de recueil de données (gestion de réseau, adresses...) et de services de publication internet pour les grands opérateurs. La plateforme sert enfin de support à des portails plus spécialisés tels l'« Espace loisirs » (renommé IGNrando'), mis en ligne en 2015, qui offre un large éventail de données de référence et de services en ligne dédiés aux activités de nature partout en France.

L'IGN assure en outre une mission de formation initiale et continue dans le domaine de l'information géographique qui est confiée à l'École nationale des sciences géographiques (ENSG), une direction de l'établissement qui est aussi en charge de la mission de recherche de l'IGN.

Depuis le 1er janvier 2012, l'IGN est par ailleurs chargé de l'inventaire de la ressource forestière sur l'ensemble du territoire métropolitain : cette mission inclut l'observation et la surveillance des écosystèmes forestiers, la diffusion des données d'inventaire sur les milieux forestiers, et la fourniture à l'État des éléments nécessaires à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des orientations de la politique forestière nationale.

L'évolution rapide du contexte en matière de données géo-localisées, le développement du principe de données publiques ouvertes et gratuites (open data) porté par les lois « pour une république numérique » (loi Lemaire), les contraintes budgétaires de l'État ont conduit l'IGN à repenser les conditions d'exercice de ses missions dans le cadre du COP qui vient de s'achever.

Ainsi, pour répondre aux exigences croissantes en matière de description du territoire, l'institut a engagé des actions valorisant ses capacités d'opérateur de systèmes d'information et son expérience du Géoportail au service de l'État en participant à de grands projets (comme le Géoportail de l'urbanisme) en vue d'améliorer la diversité thématique et l'actualité de ses bases de données. L'IGN a aussi organisé l'élaboration de nouveaux référentiels de données, tel que le Registre parcellaire graphique (RPG) qui permet à la France de se conformer aux directives de la Commission européenne en matière de contrôle des aides attribuées au titre de la politique agricole commune ou bien encore des données de référence pour les besoins des systèmes d'armes et de commandement de la défense nationale.

Dans l'optique de mutualiser les efforts et les ressources budgétaires de la sphère publique, l'IGN a par ailleurs engagé une démarche orientée vers le développement de partenariats avec des collectivités territoriales, au premier rang desquelles les régions, qui sont associées, dès les premières réflexions, à la constitution de programmes pluriannuels de production et à leur déclinaison annuelle (les couches ortho-photographiques et d'occupation du sol ont très largement été produites dans ce contexte).

La sous-action 12.3 « Pilotage de la politique d'information géographique » correspond à l'activité d'animation et de coordination interministérielle assurée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. L'objectif est de favoriser le développement des usages de l'information géographique, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de la directive européenne Inspire, qui impose la publication sur Internet de services de catalogage, de recherche, de consultation et de téléchargement des données géographiques, ainsi que le partage des données entre les autorités publiques, notamment entre les services de l'État et les collectivités territoriales.

Il s'agit donc de financer la composante catalogage de recherche (Géocatalogue) du Géoportail national, de faciliter la mise en œuvre de plateformes régionales de partage et de mutualisation de l'information géographique conformes aux prescriptions de la directive européenne Inspire et de mettre en œuvre les adaptations des systèmes d'information géographique nécessitées par cette directive.

Cette action concerne également le fonctionnement du secrétariat permanent du Conseil national de l'information géographique (CNIG). Le conseil a été réorganisé par le décret n° 2011-127 du 31 janvier 2011 et est ainsi devenu la structure de coordination nationale exigée par la directive Inspire.

Enfin, l'État soutient les activités d'animation exercées par l'Association française pour l'information géographique (AFIGÉO) pour la communauté des acteurs du domaine de l'information géographique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	91 654 630	91 654 630
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	144 000	144 000
Subventions pour charges de service public	91 510 630	91 510 630
Dépenses d'intervention	15 000	15 000
Transferts aux autres collectivités	15 000	15 000
Total	91 669 630	91 669 630

Au total, les crédits de l'action 12 se montent à 91 669 630 € en AE et en CP en 2018. Ce montant comprend la SCSP de l'IGN pour 91 164 630 € en AE et en CP, ainsi que 505 000 € en AE et en CP pour le pilotage de la politique d'information géographique qui inclut une subvention au BRGM à hauteur de 346 000 € en AE et en CP.

Les crédits de l'IGN sont répartis à 85 % dans la sous-action 12.1 « Production de l'information géographique » (77,49 M€) et à 15 % dans la sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » (13,67 M€).

12.1 - Production de l'information géographique (77 489 935 € en AE et en CP)

La part de la subvention dédiée la sous-action 12.1 recouvre les activités exercées par l'IGN dans le cadre de sa mission de service public en matière de production (maintien des réseaux géodésiques et de nivellement, prises de vues aériennes, entretien du référentiel à grande échelle – RGE – et des fonds cartographiques...) et de diffusion de l'information géographique et cartographique en France (impression, mise en œuvre de la plate-forme internet Géoportail...). Ces crédits sont également destinés à couvrir le coût des missions de service public correspondant à l'élaboration et la mise à jour de l'inventaire des ressources forestières.

L'IGN fait ainsi figure d'opérateur de référence au service des politiques publiques. Les domaines d'intervention sont larges et couvrent :

- La prévention des risques avec la conception d'outils de surveillance des crues, zones sismiques et mouvements de terrains ;
- L'aménagement du territoire et l'urbanisme avec notamment la réalisation de la base adresse nationale (BAN) ou encore le « Géoportail de l'urbanisme » coproduit avec le ministère du logement et l'habitat, et dont l'ambition est de faciliter l'accès aux documents d'urbanismes tant pour les professionnels que pour les particuliers ;
- Forêt, environnement, agriculture avec la publication et le suivi d'indicateurs de gestion durable de la forêt, évaluation du niveau des océans et traits de côte ;
- Défense, sécurité, espace avec la programmation et le traitement d'images satellites et aériennes.

Enfin, fort de ses cinq directions interrégionales, l'IGN mène un travail de concertation avec les acteurs publics locaux. La production de certains produits comme l'OCS-GE ou de l'ortho image à haute résolution (couverture et usages des

sols pour suivre l'urbanisation et la consommation d'espace) en partenariat avec les collectivités locales fait de l'IGN un acteur incontournable dans l'assistance aux politiques publiques locales.

12.2 - Recherche dans le domaine de l'information géographique (13 674 695 € en AE et en CP)

La sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » retrace la part de la subvention pour charges de service public de l'IGN consacrée au financement des activités de recherche et développement.

Les sujets de recherche et développement de l'IGN sont motivés par des questions liées à la définition, à la constitution et à la mise à disposition d'infrastructures d'information géographique et forestière en vue de l'accroissement de connaissances et de l'aide à la prise de décision. Les travaux menés s'intéressent ainsi aux verrous scientifiques et technologiques liés à la conception, à la constitution et à la diffusion de référentiels et à leur interopérabilité. Cela comprend la métrologie, l'observation, l'interprétation de signaux en données exploitables décrivant des objets, leur nature, leurs propriétés de formes, leurs relations, ainsi que les évolutions de ces aspects. Cela comprend également l'intégration de nouvelles sources dans ces référentiels, avec des enjeux de mise en cohérence et d'interconnexion des systèmes d'information, ainsi que les services d'accès aux référentiels. Enfin, les questions d'emploi et de qualification de ces informations sont abordées en coopération avec des équipes thématiques qui se situent plus en aval dans la chaîne de valeur.

Ces orientations sont décrites dans le schéma directeur de la recherche et des développements pour 2014-2018, qui a servi de base à l'évaluation de l'activité de recherche de l'institut par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

La finalité de la recherche à l'institut est de faire progresser la connaissance et les technologies du numérique dans le domaine de l'information géographique et de la géomatique et plus particulièrement dans l'acquisition, le traitement et le croisement de données multi-sources pour extraire des informations et des connaissances géolocalisées pouvant constituer des référentiels ainsi que dans la qualification, la gestion, la diffusion et la facilitation de l'usage de l'information géographique et forestière.

À cette fin, la recherche de l'Institut porte sur deux champs principaux :

- les référentiels, méthodes et outils de référencement pour l'emploi conjoint d'informations de différentes sources ;
- les méthodes d'analyse et de dérivation de représentations exploitables par un utilisateur dans le cadre de thématiques en aval de ces données.

Les objectifs de recherche énoncés visent ainsi :

- à l'enrichissement des référentiels, soit entre autres à :
 - améliorer la référence géodésique internationale ITRF (International Terrestrial Reference Frame) et ainsi renforcer le rôle central de l'IGN sur le plan international en la matière pour les applications scientifiques, la caractérisation régionale (notamment européenne) des références d'altitude et de leur relation avec le champ de pesanteur terrestre, ainsi que les procédés relatifs aux observations ou combinaisons d'observations qui concourent à l'élaboration de ces référentiels ;
 - développer de nouveaux instruments métrologiques innovants, par exemple une caméra super-spectrale permettant de collecter des images plus riches pour faciliter la constitution automatisée de bases de données d'occupation du sol avec une nomenclature plus détaillée que ce soit en milieu urbain, péri-urbain, rural ou forestier ;
 - élaborer les spécifications, les méthodes, les algorithmes et les chaînes de production prototypes permettant de construire et de mettre à jour des référentiels multi-dimensionnels de nouvelle génération avec un plus grand niveau de détail et une plus grande précision que dans les bases de données actuelles. Ces nouveaux référentiels permettront d'une part, de mieux répondre aux besoins de multiples applications en aval et d'autre part, d'en créer de nouvelles : référentiels en zone urbaine avec l'intégration de données multi-sources (observations spatiales, aériennes, terrestres, et sous-terraines) en allant plus loin dans la description détaillée des bâtiments, du corps de rue et de la route (par exemple pour les besoins de la navigation autonome ou la simulation de trafic), caractérisation sémantique et reconstruction tridimensionnelle automatisée des objets composant les scènes observées en prenant en compte la dynamique de l'espace décrit ;

- approfondir et certifier la qualification des informations (que ce soit celles qui ont vocation à participer à un référentiel ou celles qui doivent être rapprochées du référentiel) afin de leur donner un statut de données d'autorité ;
 - à l'insertion et la mise en cohérence d'informations dans une infrastructure de référence (intégration ou mise à jour de jeux de données, etc.) en tenant en particulier compte des aspects liés à la qualification des données et du développement de systèmes collaboratifs (y compris pour l'information tridimensionnelle) ;
 - à la contribution aux services qui facilitent l'emploi de ces référentiels (visualisation, comparaison et fusion de schémas de données, saisie d'information, etc.).

Par ailleurs, une unité de recherche visant à optimiser le dispositif d'inventaire et à accroître les capacités de production d'informations dans le champ forestier a été constituée, le laboratoire d'inventaire forestier (LIF), basé à Nancy. Ce dernier a vocation à travailler en lien étroit avec les acteurs de recherche du campus nancéen.

En matière de développement, l'institut a pour objectif de mener les actions nécessaires à la refonte de son système d'information métier, en vue de répondre aux enjeux d'évolution des données d'autorité et de développement de nouveaux produits et de services dérivés.

En effet, des services applicatifs de toute nature s'appuient sur les informations géographiques et forestières. Il existe une forte attente dans ce domaine, tant au niveau des professionnels (du secteur public et du secteur privé) pour accroître l'efficacité de leurs activités liées au territoire qu'au niveau des particuliers pour améliorer leur quotidien au travers d'applications tirant profit de la géolocalisation des informations.

Par ailleurs, la mise en place de processus collaboratifs (« community sourcing » et « crowdsourcing ») permettant, via Internet et les moyens de communication mobiles, aux professionnels et aux citoyens d'être acteurs de la satisfaction de leurs propres besoins et ainsi de mieux s'approprier les données.

En matière de développement, si l'IGN a déjà démontré son aptitude à valoriser des technologies nouvelles, obtenir des gains de productivité ou proposer des données de qualité accrue, le contexte actuel, marqué par la croissance exponentielle et la diversification des usages de l'information géographique et forestière ainsi que par la complexification des besoins à satisfaire, a conduit l'institut à engager une démarche d'accélération de son adaptation au contexte en offrant des prestations de pointe en réponse aux enjeux nouveaux dans le domaine de la géomatique appliquée, et en mettant en place une politique de partenariat avec l'industrie plus active et plus structurée, notamment avec les petites et moyennes entreprises ou les « jeunes pousses ».

Cette démarche d'innovation renforcée consiste, pour l'Institut :

- à identifier et à analyser des résultats de recherche et de développement pour lesquels une valorisation interne ou via des partenaires peut être envisagée ;
- à mettre en place des moyens techniques et méthodologiques fluidifiant les interactions entre les acteurs ;
- à développer une politique de partenariats industriels. À titre d'exemple, l'Institut développe un partenariat industriel pour la fabrication d'une caméra photogrammétrique légère embarquée sur drones ;
- à faire monter en puissance le dispositif *IGNfab* qui propose d'aider les petites et moyennes entreprises à développer des produits et services innovants utilisant la description du territoire et la géolocalisation dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'exploitation de la forêt, de l'énergie, des transports, de la défense et de la sécurité, de l'éducation, de la santé, du tourisme, de la culture, etc. Au moyen d'appels à projets, l'Institut sélectionne des PME afin de les aider dans le développement de leurs projets en mettant à leur disposition, son conseil, son expertise, ses développeurs, en donnant accès à ses données, à ses plateformes de développement et à des matériels spécifiques ; ainsi qu'en leur offrant une ouverture vers son réseau institutionnel et commercial. Par ailleurs, *IGNfab* s'inscrit dans la démarche GreenTech verte mise en place par le ministère chargé de l'environnement.

En outre, l'IGN a engagé la refonte globale de son système d'information métier, et notamment de la plateforme Géoportail dont l'infrastructure de stockage et de diffusion est en cours de migration dans un *Cloud* interministériel.

12.3 – Pilotage de la politique d'information géographique (505 000 € en AE et en CP)

Dépenses de fonctionnement :

Ces crédits sont consacrés au développement des usages de l'information géographique, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de la directive européenne INSPIRE pour laquelle un pré-contentieux a été ouvert fin 2015 par la Commission européenne contre la France. Les dépenses correspondent à la poursuite ou à la mise en œuvre de diverses actions :

- le fonctionnement du Géocatalogue, mis en œuvre par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), permettant de cataloguer les métadonnées et donc de rechercher les informations géographiques sur Internet grâce à un moteur de recherche, conformément aux obligations de la directive européenne Inspire. Cette action concerne notamment le fonctionnement, la maintenance corrective et évolutive du Géocatalogue ainsi que l'assistance aux utilisateurs qui font l'objet d'une convention entre le ministère et le BRGM, par laquelle le ministère s'engage à financer la prestation réalisée par le BRGM à hauteur de 346 000 € en AE et 346000 € en CP ;
- l'animation du projet national Prodigé concernant la mise en œuvre des plate-formes régionales de partage et de mutualisation de l'information géographique, permettant ainsi de respecter les exigences de la directive Inspire. Cette action concerne notamment la maintenance corrective et évolutive de l'outil Prodigé. Elle nécessite un financement de 144 000 € en AE et en CP en 2018.

Dépenses d'intervention :

L'État soutient les activités d'animation de l'Association française pour l'information géographique (AFIGÉO) en faveur de la communauté des acteurs du domaine de l'information géographique et du développement de ce secteur. Le montant de la subvention à cette association pour 2018 est de 15 000 €.

ACTION N° 13

36,6 %

Météorologie

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		188 846 545	188 846 545	
Crédits de paiement		188 846 545	188 846 545	

L'action 13 représente le financement des attributions de l'État en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France.

La mission principale de Météo-France concerne la prévision des phénomènes météorologiques dangereux (tempêtes, avalanches, précipitations diluviennes, chutes de neige, cyclones...) et sa contribution à la diffusion des alertes correspondantes. L'établissement intervient plus globalement en support des services en charge de la sécurité civile pour toutes les crises, même pour celles non directement liées à un phénomène météorologique mais pour lesquelles les conditions atmosphériques peuvent constituer un facteur aggravant.

La connaissance des climats passés et futurs constitue l'autre priorité de Météo-France. Il s'agit là d'un enjeu primordial dans une logique de développement durable et dans un souci d'adaptation au changement climatique.

L'action « Météorologie » est scindée en deux sous-actions :

1 - Observation et prévision météorologiques

Cette sous-action correspond à la mission principale de l'opérateur Météo-France et mobilise l'ensemble des infrastructures et des moyens techniques (systèmes d'observation, supercalculateur, systèmes de production et de diffusion, réseau territorial, etc.) ainsi que l'essentiel des compétences dont il dispose. L'activité de l'établissement repose essentiellement sur des réseaux et des infrastructures complexes, dédiés à l'observation, à la modélisation, au traitement et à la diffusion de l'information. Ces réseaux et infrastructures constituent un socle cohérent dont la globalité est indispensable au bon fonctionnement et à la réalisation de l'ensemble des missions de service public. Ainsi, l'observation est un pré-requis à la prévision météorologique et au suivi climatique. De même, avec le développement de la prévision numérique (qui est un élément fondamental pour l'élaboration des prévisions), l'exploitation des données et des modèles suppose des moyens de calcul de grande ampleur et un système

d'information particulier. Enfin, la mise à disposition des données implique des outils de diffusion et de télécommunication.

Les différentes activités de cette sous-action sont décrites, ci-après, selon la logique fonctionnelle propre au processus de production météo-climatologique :

- l'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux comprend la définition, l'acquisition, la mise en place et la maintenance des outils dédiés à l'observation (radars, réseau de stations au sol, pluviomètres, radiosondages), ainsi que leur exploitation opérationnelle. Elle nécessite la gestion et la maintenance du système d'observation météorologique national. En complément de ces moyens propres à l'établissement, les données des autres services météorologiques sont utilisées dans le cadre de coopérations existant au sein de l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM) dépendant de l'Organisation des nations unies (ONU), ainsi que les données issues des satellites météorologiques, notamment ceux de l'organisation intergouvernementale d'exploitation des satellites météorologiques opérationnels européens (EUMETSAT). Les progrès attendus passent par le maintien et le développement des systèmes d'observation au profit des systèmes de prévision ;
- la prévision des évolutions de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux ainsi que l'avertissement des autorités en charge de la sécurité (sécurité civile, transports, prévention des risques naturels majeurs, défense nationale, sécurité nucléaire, santé) et du grand public sur les risques météorologiques, recouvrent l'exploitation et l'analyse des modèles opérationnels de prévision numérique, l'élaboration de la production finalisée (vigilance, etc.) en intégrant le travail d'expertise des prévisionnistes, ainsi que l'acquisition et la mise en place des outils nécessaires. L'activité s'appuie sur un système d'information complet reposant sur un supercalculateur et les moyens de stockage de données associés, une chaîne de production complexe et des compétences « métiers » très spécialisées ;
- la conservation de la mémoire du climat et l'analyse de ses évolutions constatées comprennent la gestion des données climatologiques, leur structuration en bases de données et enfin l'analyse et le traitement de ces données par les climatologues de Météo- France ;
- la diffusion des informations produites, le plus souvent en temps réel, s'appuie sur un système de communication et de diffusion complet (Internet et services web ou mobiles, transmissions spécialisées, etc.) qui permet l'échange des données de base au sein du réseau interne de Météo-France, et la diffusion aux usagers des informations produites, sous des formes multiples : bulletins, données numériques, images, messages codés (aéronautique notamment), etc.

Dans la mesure où cette sous-action mobilise l'ensemble des moyens et l'essentiel des compétences de Météo-France, les activités suivantes lui sont également rattachées :

- la formation des personnels civils et militaires spécialistes en météorologie qui couvre la définition, la réalisation et le contrôle de la formation de ces personnels ;
- les fonctions de direction et de soutien qui incluent les activités classiques de direction et de gestion administrative et financière de Météo-France ainsi que la représentation de la France dans les instances internationales et européennes traitant de météorologie et la coopération technique et institutionnelle dans ce secteur.

2 - Recherche dans le domaine météorologique

Cette sous-action comprend toutes les activités de Météo-France destinées à l'amélioration des techniques d'observation, de la connaissance et de la modélisation de l'atmosphère et de ses interactions avec les autres milieux et les activités humaines, à des fins de prévision météorologique, d'étude et de production de scénarii climatiques.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre qui avait été fixé par la précédente stratégie nationale de recherche et d'Innovation (SNRI) et contribuent à l'actuelle stratégie nationale de recherche (SNR), s'inscrivant par ailleurs dans le périmètre thématique de l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (AllEnvi) dont Météo-France est l'un des membres fondateurs.

Dans le domaine de la météorologie, où des progrès en matière de prévision se fondent sur des progrès de la science, la recherche est une nécessité. Deux axes de progrès majeurs existent à cet égard :

- la progression dans la qualité et la fiabilité des modèles de prévision déterministes à maille de plus en plus fine ;
- le développement d'une prévision probabiliste à même de mieux caractériser les incertitudes des phénomènes.

Actuellement, les principaux axes de recherche menés par Météo-France sont les suivants :

- le développement et l'amélioration continue de différents types de modèles numériques de prévision (modèles globaux co-développés, modèles régionaux, modèles à très haute résolution). Les principaux objectifs sont la compréhension et la modélisation de la physique et de la dynamique de l'atmosphère ;
- en matière de climat, la recherche se concentre sur la prévision saisonnière et inter-annuelle, ainsi que sur le changement climatique et ses impacts. Les principaux objectifs de cette recherche sont l'amélioration de la compréhension des évolutions climatiques et de leurs impacts au niveau mondial – dans le cadre des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) –, la production de scénarii climatiques régionalisés pour réduire les incertitudes sur les projections et analyser les impacts à l'échelle des territoires, les recherches partenariales et pluridisciplinaires sur les impacts complexes du changement climatique et l'adaptation des territoires, et les recherches sur la prévisibilité aux échelles saisonnières et décennales ;
- la recherche expérimentale et instrumentale (avions de recherche, bouées, capteurs innovants) et les grandes campagnes internationales. Au titre du chantier méditerranéen, l'enjeu majeur porte sur la définition, l'organisation, puis la réalisation et l'exploitation scientifique, d'une grande campagne pluriannuelle « HYMEX » (hydrological cycle in the mediterranean experiment) en Méditerranée, dont les objectifs sont de mieux prévoir les risques hydrométéorologiques et de contribuer à évaluer les risques d'évolution majeure du régime des courants en mer Méditerranée et du climat méditerranéen. Le renouvellement des moyens de l'unité SAFIRE (avions instrumentés pour la recherche) sera également un enjeu des prochaines années ;
- les recherches dans les domaines étroitement liés à la météorologie (qualité de l'air et impact de la météorologie sur les pollutions accidentelles, hydrologie et prévision des crues, océanographie hauturière et côtière, gestion des zones côtières). La contribution de Météo-France repose notamment sur la simulation numérique couplant l'atmosphère à d'autres milieux en interaction (dérives de pollutions marines, prévision de crues, etc.) ou à la chimie et à la dynamique atmosphérique (prévision de la qualité de l'air, dispersion de pollutions accidentelles) et sur la mise à disposition des données et produits pertinents dont il dispose.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	188 846 545	188 846 545
Subventions pour charges de service public	188 846 545	188 846 545
Total	188 846 545	188 846 545

1 - Observation et prévision météorologiques (168 073 425 € en AE=CP)

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) conclu entre Météo-France et l'État pour la période 2017-2021 sert de cadre au projet de budget 2018 de l'établissement.

Les principales opérations d'investissement programmées en 2018 concerneront ainsi la mise à niveau des infrastructures techniques nécessaires au fonctionnement de Météo-France, telle que le prévoit le COP. Les principaux projets de modernisation du réseau d'observation se poursuivront donc en 2018.

Un autre axe stratégique majeur de ce contrat d'objectifs concerne l'amélioration des services fournis par l'établissement à ses usagers. L'atteinte de cet objectif passe par une évolution du métier de prévisionniste, en recentrant ce métier vers une plus grande part d'activités d'expertise, et par le développement d'outils adaptés qui se poursuivra en 2018.

La recherche d'une plus grande efficacité est aussi au cœur des priorités de Météo-France. Les efforts engagés depuis plusieurs années par l'établissement pour maîtriser ses dépenses seront poursuivis en 2018 afin d'adapter le niveau des dépenses à l'évolution prévue de ses ressources. Pour les enveloppes de fonctionnement et d'investissement, de nouvelles optimisations seront recherchées. S'agissant des dépenses de personnel, l'application du schéma d'emplois fixé à l'établissement permettra une nouvelle baisse des charges de personnel en 2018.

2 - Recherche dans le domaine météorologique (20 773 120 € en AE=CP)

Les crédits de la sous-action 2 « Recherche dans le domaine météorologique », soit 20,77 M€, couvrent les charges liées aux activités de recherche et de développement réalisées dans le cadre des missions de service public confiées à l'établissement.

Les actions de recherche menées par Météo-France portent principalement sur la prévisibilité des phénomènes atmosphériques, l'étude du climat et du changement climatique, le cycle de l'eau, l'étude des échanges océan-atmosphère, la physico-chimie atmosphérique (pour la qualité de l'air et le climat) et la météorologie urbaine, l'assimilation et la modélisation pour la prévision numérique du temps, les développements instrumentaux et la structure du manteau neigeux.

En termes d'investissement, les moyens sont essentiellement concentrés sur les infrastructures de recherche, avec notamment :

- le renouvellement d'un avion de recherche atmosphérique prévu à l'horizon 2019-2020, pour rester en mesure de participer à des campagnes d'observation permettant d'investiguer les phénomènes à enjeux,
- l'augmentation de la puissance de calcul, essentielle pour tous les travaux de compréhension et de représentation des phénomènes à enjeux qu'il faut prévoir.

Les activités de recherche de Météo-France s'inscrivent dans un cadre fortement internationalisé. Dans le domaine de la prévision numérique, afin de consolider une dynamique de développement de codes européens dont Météo-France est un des leaders, une collaboration très étroite avec le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET) et les autres services météorologiques européens est entretenue. De même, pour tirer le meilleur bénéfice des observations spatiales, des collaborations très dynamiques sont menées avec les agences spatiales : CNES, EUMETSAT (Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques) et ESA (Agence spatiale européenne).

Il convient de signaler enfin les participations de l'établissement dans les sociétés civiles telles que le Centre européen de recherche et de formation avancée en calcul scientifique (CERFACS) et Mercator Océan, qui sont un atout important pour progresser dans les applications du calcul intensif et la modélisation couplée océan-atmosphère.

ACTION N° 14

3,0 %

Economie sociale et solidaire

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		15 250 000	15 250 000	
Crédits de paiement		14 243 746	14 243 746	

La promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) relève désormais du ministère de la transition écologique et solidaire. Pour mener à bien cette mission, le ministère bénéficie dans le PLF 2018 du transfert de deux catégories de crédits : les crédits relatifs au développement de l'économie sociale et solidaire, en provenance du P134, et les crédits relatifs au dispositif local d'accompagnement (DLA), en provenance du P103.

1. Développement de l'économie sociale et solidaire

Les crédits relatifs à l'économie sociale et solidaire étaient précédemment portés par le programme 134 et gérés par le ministère de l'économie et des finances. 6,650 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 5,643 M€ en crédits de paiement (CP) sont ainsi inscrits sur le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie ».

La sous-action apporte un financement aux actions prioritaires pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) déterminées par le Gouvernement, s'inscrivant notamment dans les politiques de développement entrepreneurial, de soutien à l'innovation sociale, de son essaimage territorial et de la croissance de ses emplois.

Elle soutient les centres de ressources de l'ESS, les organismes de recherche, les têtes de réseaux et les organismes fédérateurs de l'ESS, notamment ceux dont le rôle a été conforté par la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 (la Chambre française de l'ESS et le Conseil national des chambres régionales de l'ESS), dans leurs actions de promotion de l'ESS, de structuration des acteurs de l'ESS et d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projet tant au niveau national que territorial. Ce soutien sert d'effet levier pour encourager l'engagement financier d'autres partenaires, régions ou autres acteurs privés de l'économie sociale et solidaire ou de « l'économie classique ».

Elle participe au financement des chambres régionales de l'ESS (CRESS) par le biais de conventions pour permettre l'exécution des missions qui leur ont été confiées par la loi du 31 juillet 2014 et soutient un réseau de correspondants dans les administrations déconcentrées travaillant en coordination avec les CRESS.

Elle permet enfin d'accroître la connaissance du secteur par le co-financement d'études spécifiques, favorisant une meilleure connaissance des forces et faiblesses de l'ESS et de ses leviers de développement, notamment dans le cadre du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire.

2. Dispositif local d'accompagnement

La sous-action finance le dispositif local d'accompagnement (DLA) à hauteur de 8,6 M€ en AE et en CP. Ces crédits étaient précédemment portés par le programme 103 et gérés par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Ce dispositif est le principal outil destiné à accompagner la consolidation et le développement des entreprises de l'ESS, désormais inscrit dans la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Cofinancé par l'État, la Caisse des dépôts, le Fonds social européen et les collectivités territoriales, régions notamment, le DLA accompagne à travers un réseau d'opérateurs régionaux et départementaux environ 7 000 entreprises de l'ESS chaque année, principalement des associations, au travers d'appui et de mission d'ingénierie sur leurs projets stratégiques, leur organisation interne, le renforcement des compétences, leur modèle économique, des regroupements et développement de partenariats.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	300 000	300 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	300 000
Dépenses d'intervention	14 950 000	13 943 746
Transferts aux autres collectivités	14 950 000	13 943 746
Total	15 250 000	14 243 746

1. L'économie sociale et solidaire (ESS)

Dépenses de fonctionnement (0,3 M€ en AE et en CP)

Ces crédits financeront la promotion et le développement de l'ESS par l'organisation de conférences, de colloques et d'événements, organisés par la Délégation à l'économie sociale et solidaire (notamment lors du mois de l'ESS), ainsi que le développement et la mise à jour du portail des acteurs de l'ESS (ESSpace).

Ils permettront le co-financement de journées de sensibilisation et de formation à l'ESS à l'attention des agents de l'État et des collectivités territoriales, participant ainsi à l'acculturation des personnels de ces administrations aux particularités de l'ESS et à son rôle dans le lien social et le développement économique des territoires.

Enfin, ils couvriront les frais de fonctionnement du réseau des correspondants régionaux de l'économie sociale et solidaire (déplacements, animation et communication).

Dépenses d'intervention (6,35 M€ en AE et 5,34 M€ en CP)

Elles sont destinées à prendre en charge :

- des actions d'encouragement au développement de l'innovation sociale : 2,35 M€ en AE et 1,34 M€ en CP

Les dépenses d'intervention participeront au financement des actions pour le développement de l'ESS déterminées par le Gouvernement et viseront, notamment, à encourager les actions et programmes d'innovation sociale, pour certains dans le cadre de contrats à impact social. Elles viseront également à dynamiser leur impact dans les territoires, notamment dans le cadre de pôles territoriaux de coopération économique.

- des actions prioritaires de soutien aux organismes structurants de l'ESS : 2,6 M€ en AE et CP.

L'État apportera, par conventions annuelles d'objectifs et versements de subventions annuelles, un soutien financier aux centres de ressources de l'ESS, aux têtes de réseau et aux organismes fédérateurs pour accompagner la structuration des acteurs (tant au niveau national que local), favoriser l'évolution de leurs modèles économiques et concourir au développement et à la croissance des entreprises de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales de l'ESS). Il aura aussi comme objectif de renforcer la promotion de l'ESS et d'accroître sa visibilité auprès des acteurs économiques et financiers, notamment auprès des acheteurs publics et des entreprises développant une politique d'achat responsable. Il s'attachera également à mieux faire connaître les valeurs et les spécificités de l'économie sociale et solidaire par la population, les jeunes notamment, et à faire connaître les importants besoins de recrutement de ce secteur dans les prochaines années.

Ce soutien crée un effet de levier important qui encourage l'engagement financier d'autres partenaires, régions ou autres acteurs privés de l'économie sociale et solidaire ou de « l'économie classique ».

- des subventions aux chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et le soutien à des initiatives régionales (crédits déconcentrés) : 1,4 M€ en AE et en CP.

Ces subventions visent à soutenir le rôle central des CRESS dans le développement territorial de l'ESS et leur permettront de mener les missions qui leur sont confiées par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment la mise en ligne et la tenue à jour de la liste des entreprises de l'ESS.

2. Les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)

Dépenses d'intervention (8,6 M€ en AE et CP)

Les DLA sont des structures qui assurent des services d'accompagnement professionnel destinés à la consolidation technique et financière des employeurs associatifs et de l'insertion par l'activité économique. L'activité du DLA, délimitée dans sa durée, comporte cinq étapes : l'accueil, le diagnostic, l'élaboration d'un plan d'accompagnement, la mise en œuvre de l'accompagnement et le suivi de l'accompagnement.

Les DLA font l'objet d'un partenariat financier entre de multiples acteurs : l'État, la Caisse des dépôts et consignations, le fonds social européen, les régions, les départements, les communes et les structures intercommunales.

Les crédits prévus en PLF pour 2018 s'établissent à 8,6 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cette dépense constitue un transfert aux autres collectivités.

OPÉRATEURS

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2018. Ainsi, les opérateurs ne seront plus détaillés dans les programmes non chef de file et, pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire introduite par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les « compte de résultat » et « tableau de financement abrégé » établis en comptabilité générale ne seront plus publiés.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Nature de la dépense	LFI 2017		PLF 2018	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subvention pour charges de service public	502 498	502 568	486 398	486 398
Dotations en fonds propres	0	0		
Transferts	0	0		
Total	502 498	502 568	486 398	486 398

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS RÉMUNÉRÉS PAR LES OPÉRATEURS OU PAR CE PROGRAMME

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2016 (1)				LFI 2017				PLF 2018			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
Météo-France		3 062	39			3 020	60			2 925	60	
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (fusion de l'IGN et de l'IFN)		1 566	47	24		1 542	63	23		1 507	63	13
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	2	2 979	8	4		2 899	15	12		2 796	33	20
Total ETPT	2	7 607	94	28		7 461	138	35		7 228	156	33

(1) La réalisation 2016 reprend la présentation du RAP 2016.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PROGRAMMES

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2016 (1)	LFI 2017 (3)	PLF 2018
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	2	2	2
Total ETPT (2)	2	2	2

(1) La réalisation 2016 reprend la présentation du RAP 2016.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La LFI 2017 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2017 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2017.

■ PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	ETPT
Emplois sous plafond 2017	7 461
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2017	0
Impact du schéma d'emplois 2018	-233
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2018	7 228
Rappel du schéma d'emplois 2018 en ETP	-233

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

Météo-France

Météo-France, établissement public à caractère administratif, a pour mission d'élaborer et de fournir, en matière de météorologie et de climat, des services adaptés aux besoins des pouvoirs publics, de l'aéronautique, des entreprises et du grand public, afin de leur permettre de gérer les risques en matière de sécurité des personnes et des biens, de mieux organiser et adapter leurs activités, et d'anticiper les impacts du changement climatique.

Ainsi, il exerce les attributions de l'État en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. À ce titre, il participe, dans le cadre de la réglementation en vigueur et, s'il y a lieu, de conventions, aux missions des services chargés en métropole et en outre-mer de la prévention des risques de toute nature, en mettant notamment en œuvre la vigilance météorologique pour l'information et l'alerte des populations sur les phénomènes météorologiques à risque. Il exerce auprès de ces services un rôle d'expertise dans les domaines de sa compétence. Il contribue également, par ses informations et son expertise apportées à l'État, à l'élaboration des politiques publiques en matière de changement climatique.

De même, dans les domaines de la météorologie et du climat, il répond aux besoins du ministère de la défense.

Il assure également le service météorologique à la navigation aérienne, dans le respect de la réglementation en vigueur et des conventions conclues avec la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Il contribue au développement économique et à l'innovation, notamment en concevant et commercialisant, dans le respect des règles de concurrence, tout produit ou service à partir des données recueillies ou des savoir-faire acquis dans le cadre de ses missions de service public.

La mission d'observation et de prévision météorologiques est la mission principale de l'opérateur Météo-France. Elle mobilise l'ensemble des infrastructures et des moyens techniques dont il dispose. Elle regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux : nécessitant la définition, la gestion, la maintenance et l'exploitation du système d'observation météorologique national (radars, réseau de stations au sol, pluviomètres et radiosondages) ;
- l'activité de prévision des évolutions de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux ainsi que l'avertissement des autorités en charge de la sécurité et du grand public sur les risques météorologiques : reposant sur un système d'information centré sur un supercalculateur et les moyens de stockage associés, une chaîne de production complexe et des compétences « métiers » très spécialisées ;
- l'activité de conservation de la mémoire du climat et l'analyse de ses évolutions constatées : nécessitant la conservation des données climatologiques, leur structuration en bases de données et enfin l'analyse et le traitement de ces données par les climatologues de Météo-France ;
- l'activité de diffusion des informations produites, le plus souvent en temps réel : s'appuyant sur un système de communication et de diffusion complet (diffusion par satellite, Internet et services web, transmissions spécialisées...).

La mission de recherche dans le domaine météorologique est également une composante primordiale de l'activité de Météo-France. En effet, elle nourrit tous les progrès opérationnels tant en matière de météorologie (progression dans la qualité et la fiabilité des modèles de prévision déterministes à maille de plus en plus fine et développement d'une prévision probabiliste à même de mieux caractériser les incertitudes autour des phénomènes météorologiques) que de climat. Sur ce dernier plan, il convient de rappeler le rôle essentiel joué par l'établissement dans la compréhension du réchauffement climatique et dans la lutte contre l'effet de serre. Météo-France contribue par ailleurs à affirmer la présence de la France sur ces questions au niveau international, notamment par sa participation aux travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 | OPÉRATEURS

Pour assurer l'ensemble de ses missions, l'établissement dispose d'un réseau d'implantations : il s'agit de centres à vocation nationale (en premier lieu la Météopole de Toulouse qui abrite l'essentiel des directions techniques centrales, et notamment le Centre national de prévision), ainsi que d'un réseau territorial organisé autour de onze Directions interrégionales (sept en métropole et quatre en outre-mer). La réorganisation du réseau territorial métropolitain (avec le passage des 108 à 55 implantations locales), décidée en 2008 et intégrée dans un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), s'est achevée en 2016.

Les principales orientations stratégiques et les objectifs de Météo-France sont reprecisés, à intervalles réguliers, dans le cadre de contrats d'objectifs et de performance (COP) conclus entre l'État et l'établissement. L'année 2018 correspond à la deuxième année d'exécution d'un nouveau contrat, couvrant la période 2017-2021.

Le COP 2017-2021 fixe quatre orientations stratégiques pour l'établissement :

- mettre la logique de service au cœur des priorités de Météo-France, en adaptant en permanence ses actions aux besoins des interlocuteurs, en tournant l'expertise humaine vers l'aide à la décision, et en tirant pleinement parti des opportunités offertes par le numérique ;
- faire progresser la connaissance, l'anticipation et la gestion des risques météorologiques et climatiques, et élargir les domaines thématiques accompagnés par l'action de l'établissement, en s'appuyant sur les activités scientifiques et techniques comme sur les dispositifs de vigilance et de gestion de crise ;
- maintenir au meilleur niveau international la recherche et les infrastructures essentielles de Météo-France ;
- mobiliser les leviers d'efficience permis par les évolutions scientifiques et techniques, pour satisfaire des ambitions nouvelles au service de la société, tout en poursuivant une gestion rigoureuse des ressources.

L'année 2017 a été consacrée au lancement des actions structurantes définies dans le nouveau COP 2017-2021 (enrichissement et modernisation de la vigilance météorologique, évolution de la production de l'établissement, préparation des simulations climatiques en amont du prochain rapport du GIEC ...).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2016		LFI 2017		PLF 2018	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
159 / Expertise, information géographique et météorologie			195 241	195 241	188 846	188 846
Subvention pour charges de service public			195 241	195 241	188 846	188 846
Dotation en fonds propres			0	0		
Transferts			0	0		
170 / Météorologie	190 106	190 106				
Subvention pour charges de service public	189 956	189 956				
Transferts	150	150				
181 / Prévention des risques	3 462	3 567	3 880	3 880	3 880	3 880
Subvention pour charges de service public		230				
Transferts	3 462	3 337	3 880	3 880	3 880	3 880
193 / Recherche spatiale	56 732	56 732	69 648	69 648	83 329	83 329
Transferts	56 732	56 732	69 648	69 648	83 329	83 329
Total	250 300	250 405	268 769	268 769	276 055	276 055

En complément de la subvention pour charges de service public versée par l'État à l'opérateur au titre du programme 159, les principales ressources dont dispose Météo-France correspondent :

- à la subvention accordée par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au titre du programme 193 (« Recherche spatiale ») et correspondant à la part principale de la contribution de la France à l'organisme européen, EUMETSAT, en charge de la gestion des satellites météorologiques ;

- à la part météorologique des redevances de navigation aérienne dont le montant de 85,55 M€ est stable depuis 2012 ;
- aux recettes générées par l'activité commerciale de Météo-France ;
- à l'ensemble des financements complémentaires, provenant principalement du secteur public (contribution de la Direction générale de la prévention des risques pour l'entretien et la rénovation du réseau d'observation hydrométéorologique et pour l'ensemble des services opérationnels apportés par Météo-France dans le cadre de la prévision des crues) ;
- aux financements par des tiers (principalement, l'Union Européenne) des projets de recherche menés par l'établissement ou auxquels celui-ci contribue. On notera que ces recettes couvrent notamment la totalité des charges de personnel « hors plafond » de Météo-France ;
- à différentes autres ressources propres perçues par l'établissement et correspondant notamment au produit de loyers, aux redevances perçues pour la fourniture des données publiques ou aux recettes liées aux prestations de service non commerciales assurées par l'établissement.

Par ailleurs, le financement de l'opérateur intègre la subvention versée par la Direction Générale de la Prévention des Risques au titre du programme 181 correspondant à un financement de l'actif (notamment, la contribution au projet de modernisation du réseau de radars hydrométéorologiques) et une partie du retour du CAS Immobilier lié à l'opération de construction de la nouvelle salle de calcul (le budget de Météo-France étant établi en partant de l'hypothèse que le versement de cette contribution - montant total attendu de 4,5 M€ - sera lissé sur trois exercices).

BUDGET INITIAL 2017 DE L'OPÉRATEUR

Autorisations budgétaires

(en milliers d'euros)

Dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Recettes	
Personnel	256 568	256 568	Recettes globalisées :	392 084
			– subvention pour charges de service public	191 651
Fonctionnement	48 240	52 600	– autres financements de l'État	71 973
			– fiscalité affectée	
Intervention	72 448	72 448	– autres financements publics	650
			– recettes propres	127 810
Investissement	20 600	20 050		
			Recettes fléchées :	9 213
			– financements de l'État fléchés	2 883
			– autres financements publics fléchés	6 330
			– recettes propres fléchées	
Total des dépenses	397 856	401 666	Total des recettes	401 297
Charges de pensions civiles globales	67 485	67 485		
Solde budgétaire (excédent)			Solde budgétaire (déficit)	369

Équilibre financier (budget initial 2017)

(en milliers d'euros)

Besoins		Financement	
Solde budgétaire (déficit)	369	Solde budgétaire (excédent)	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements		Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	
Opérations au nom et pour le compte de tiers		Opérations au nom et pour le compte de tiers	
Autres décaissements non budgétaires	8 225	Autres encaissements non budgétaires	8 254
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	8 594	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	8 254
Abondement de la trésorerie (2) - (1) :	0	Prélèvement de la trésorerie (1) - (2) :	340
– abondement de la trésorerie fléchée	727	– prélèvement de la trésorerie fléchée	
– abondement de la trésorerie non fléchée	0	– prélèvement de la trésorerie non fléchée	1 067
Total des besoins	8 594	Total des financements	8 594

Les mouvements relatifs à la trésorerie « fléchée » sont principalement liés aux subventions perçues (provenant de la Direction générale de la prévention des risques) dans le cadre du projet PUMA (modernisation du réseau de radars), avec des décalages entre les subventions (généralement versées par anticipation) et les dépenses associées. S'agissant des recettes fléchées, une contribution du compte d'affectation spéciale « Immobilier » liée à l'opération de construction de la salle de calcul est attendue à hauteur de 4,5 M€.

DÉPENSES 2017 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Actions commerciales	18 156	18 156	6 550	6 430			1 130	570	25 836	25 156
Aéronautique	25 389	25 389	855	800			3 770	1 550	30 014	27 739
Contrats de recherche	3 080	3 080	2 550	2 700			550	550	6 180	6 330
Fonctions support	61 730	61 730	19 725	19 050			2 770	2 770	84 225	83 550
Formation	6 030	6 030	1 150	1 150			60	60	7 240	7 240
Informatique et transmission	20 892	20 892	5 575	11 070			1 994	4 800	28 461	36 762
Observation	27 632	27 632	6 295	5 930	72 448	72 448	8 480	8 250	114 855	114 260
Production	73 989	73 989	1 190	1 120			1 246	900	76 425	76 009
Recherche	19 670	19 670	4 350	4 350			600	600	24 620	24 620
Total	256 568	256 568	48 240	52 600	72 448	72 448	20 600	20 050	397 856	401 666

Météo-France a mis à profit les différentes évolutions induites par la mise en œuvre du décret GBCP pour réajuster la structure budgétaire utilisée depuis 2008. Il s'agit désormais de disposer d'une grille de lecture totalement indépendante de l'organisation de l'établissement (l'imputation d'une dépense sur une destination donnée était auparavant principalement liée au service qui l'exécutait) et reflétant donc, plus fidèlement, les coûts (directs) associés aux principaux métiers et/ou missions de Météo-France.

Ainsi, les dépenses du réseau territorial de Météo-France, auparavant rattachées à une unique destination, sont désormais ventilées selon leur finalité. Une ligne "Aéronautique" a par ailleurs été créée pour suivre les dépenses directement liées à cette mission de l'établissement.

Il convient de souligner enfin que la dépense correspondant à la contribution de la France au fonctionnement de l'organisme EUMETSAT (Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques) est désormais imputée sur l'enveloppe d'intervention.

S'agissant des autres montants intégrés dans ce tableau, il convient de rappeler que :

- le coût de la location des systèmes de calcul intensif est imputé sur l'enveloppe de fonctionnement sur la ligne "Informatique et transmissions" (il représente plus de la moitié du montant de cette ligne) ;
- les dépenses imputées à la ligne "Actions commerciales" sont, en grande partie, corrélées à des recettes encaissées (versements vers des partenaires ou opérateurs) et qu'il n'est donc pas envisageable de réduire ces montants, sauf à vouloir se priver d'une partie des ressources de l'établissement ;
- la majeure partie des dépenses d'investissement est liée aux projets de modernisation des infrastructures techniques de l'établissement (notamment, renouvellement des systèmes de stockage sur la ligne "Informatique", modernisation des réseaux d'observation sur la ligne "Observation") ;
- les dépenses d'investissement inscrites sur la ligne "Fonctions supports" correspondent principalement aux opérations d'entretien du patrimoine immobilier de l'établissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	Réalisation 2016 (1)	LFI 2017 (2)	PLF 2018
Emplois rémunérés par l'opérateur :	3 101	3 080	2 985
– sous plafond	3 062	3 020	2 925
– hors plafond	39	60	60
<i>dont contrats aidés</i>			

(1) La réalisation 2016 reprend la présentation du RAP 2016.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

La prévision 2018 des emplois sous plafond de Météo-France tient compte du schéma d'emplois de -95 ETP (ETP = ETPT) par rapport à 2017. En 2018, le plafond d'emplois s'élève à 2 925 ETPT.

60 emplois sont hors plafond. Ce sont des postes financés sur contrats de recherche, la majorité des financements provient de l'Union européenne.

IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (fusion de l'IGN et de l'IFN)

L'IGN est un établissement public de l'État à caractère administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés respectivement du développement durable et des forêts.

Son cadre juridique et économique est fixé par le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié.

Sa vocation est de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales, de faire toutes les représentations appropriées, d'archiver et de diffuser les informations correspondantes, ainsi que de mener des activités de formation, de recherche et de développement dans ses domaines de compétence.

Sur demande du ministère chargé de la défense, l'institut contribue également à la préparation, au développement et à la mise en œuvre de l'infrastructure de données géographiques nécessaires pour l'exécution des missions des armées et des programmes d'armement.

Il apporte ainsi un soutien à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques dans différents secteurs liés au territoire : aménagement, urbanisme, développement durable et protection de l'environnement, défense et sécurité nationale, prévention des risques, agriculture, foresterie, énergie, transports, éducation, santé, loisirs, tourisme, culture... Il contribue aussi directement au développement de la politique en matière d'information géographique et de la politique forestière en France et au niveau international.

À l'heure où la transformation numérique de la société se traduit par la circulation d'un nombre croissant d'informations géolocalisées et par le développement d'usages de plus en plus variés, l'IGN est engagé depuis quelques années dans une profonde évolution de ses modes d'intervention.

Au travers du Contrat d'objectifs et de performances (COP) relatif à la période de 2013 à 2016 qui vient de s'achever, l'État a orienté les missions de l'institut de façon à :

- contribuer à la souveraineté nationale en permettant à l'État et aux collectivités territoriales d'appuyer leurs décisions, leurs actions et leurs politiques publiques sur des informations géographiques et forestières dont l'exactitude est maîtrisée, ainsi qu'en entretenant les connaissances et les compétences nécessaires pour constituer ces données et en dominer le sens ;
- développer le rôle d'opérateur de référence auprès de l'ensemble des acteurs publics pour leur permettre de capitaliser sur le pôle de compétence national que représente l'institut, pour favoriser la cohérence d'ensemble des différents référentiels de données liés au territoire, et pour rechercher l'optimisation des efforts et des investissements publics dans ce domaine ;
- passer d'un positionnement centré sur la production et la diffusion de données géographiques et forestières à un positionnement plus large de fournisseur de services numériques de référence, facilitant une exploitation avancée de ces données, en renforçant ses relations partenariales et en développant un accompagnement d'acteurs privés.

L'élaboration d'un nouveau COP est en cours. Compte tenu de la rapidité des évolutions techniques, économiques et sociétales, l'évolution du cadre législatif et réglementaire relatif à la mise à disposition des données publiques qui influe sur le modèle économique de l'institut, l'État prévoit d'ajuster les orientations fixées à l'IGN.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2016		LFI 2017		PLF 2018	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
159 / Expertise, information géographique et météorologie	91 961	91 961	93 709	93 709	91 165	91 165
Subvention pour charges de service public	91 207	91 207	93 709	93 709	91 165	91 165
Dotation en fonds propres			0	0		
Transferts	754	754	0	0		
113 / Paysages, eau et biodiversité	1 091	1 408	350	350		
Subvention pour charges de service public	291	291	350	350		
Dotation en fonds propres	0	0				
Transferts	800	1 117				
Total	93 052	93 369	94 059	94 059	91 165	91 165

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le programme 159 pour 2017 sur le budget de l'IGN se montera à 88,9 M€ après l'annulation des crédits en cours de gestion. Ce montant se répartit à 85% dans la sous-action 12.1 « Production de l'information géographique » (75,6 M€) et à 15% dans la sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » (13,3 M€).

Le montant de la SCSP inscrit au budget initial de l'établissement (91,1 M€) correspond au montant inscrit dans le PAP 2017 (93,7 M€) duquel a été déduite la mise en réserve prévisionnelle associée. L'IGN perçoit en outre d'autres subventions de l'État estimées au BI 2017 à 4,330 M€. Il s'agit principalement de prestations de cartographie pour les services déconcentrés de l'État.

BUDGET INITIAL 2017 DE L'OPÉRATEUR

(en milliers d'euros)

Dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Recettes	
Personnel	114 517	114 517	Recettes globalisées :	157 949
Fonctionnement	45 917	37 312	– subvention pour charges de service public	91 137
Intervention			– autres financements de l'État	4 130
Investissement	11 000	6 999	– fiscalité affectée	
			– autres financements publics	1 727
			– recettes propres	60 955
			Recettes fléchées :	800
			– financements de l'État fléchés	227
			– autres financements publics fléchés	573
			– recettes propres fléchées	
Total des dépenses	171 434	158 828	Total des recettes	158 749
Charges de pensions civiles globales	18 671	18 671		
Solde budgétaire (excédent)			Solde budgétaire (déficit)	79

Subventions de l'État :

Elles sont constituées, d'une part, de la SCSP, et d'autre part, de subventions relatives à des appels à projets ou pour répondre à des missions spécifiques.

La SCSP a été inscrite au budget initial 2017 à hauteur de 91,14 M€ après déduction de la réserve de précaution. Ce montant inclut un re-basage de la SCSP à hauteur de 0,7 M€ en raison de l'application de la loi n° 2016-1321 du

7 octobre 2016 pour une République numérique qui instaure une gratuité des données entre administrations publiques de l'État.

À la SCSP, s'ajoutent également 6,6 M€ de prévisions de financements publics attachés à des projets réalisés en partenariats sur des appels à projets issus d'autres opérateurs, agences ou partenaires publics. Ce montant représente une part non négligeable des ressources de l'établissement.

Pour 2017, les principaux partenariats ont pour objet :

- La production du référentiel hydrographique à grande échelle, BD Topage, dans le cadre d'une coproduction avec l'agence française pour la biodiversité (AFB – ex-ONEMA).
- La production de modèles numériques de terrain des zones inondables à partir de prises de vue LIDAR
- Le développement de services en ligne, notamment la coproduction d'une nouvelle version du Géoportail de l'urbanisme, la maintenance du portail Edugéo.
- La poursuite du projet OSHIMAE subventionné dans le programme investissement d'avenir.
- Enfin, s'ajoutent également les subventions issues des activités de recherche et développement, inscrites en recettes fléchées. Ces recettes ont été obtenues grâce à des appels à projet et concernent notamment des projets de recherche avec l'agence nationale pour la recherche (ANR), l'Union Européenne ou le fond unique interministériel (FUI).

Les ressources propres :

Pour 2017, les ressources propres sont attendues en hausse par rapport à 2016 à hauteur de 60,95 M€ :

Hors dotations en fonds propres de 2,33 M€ (Investissement) les ressources propres sont constituées par un chiffre d'affaires prévisionnel 2017 qui s'élève à 58,63 M€ contre une exécution 2016 à hauteur 57,50 M€. Cette hausse des ressources propres, tient notamment à une prévision en hausse du chiffre d'affaires « défense-espace ». Cependant, l'évolution des ressources propres de l'IGN dans les années à venir est fortement conditionnée par le maintien de redevances de mise à disposition et de réutilisation, permise aujourd'hui par dérogation par la loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public, dite loi Valtel.

Le détail des ressources propres de l'IGN inscrite au BI 2017 est le suivant :

- Chiffres d'affaires : Les prévisions pour 2017 sont de 38,4 M€ en hausse de 4,8 M€ par rapport à l'exécution 2016 (33,8M€). Les recettes se composent des :
 - § marché grand public : Les prévisions de recettes sur ce segment s'établissent à 11,2 M€. Afin de maintenir son chiffre d'affaire, dans un contexte d'érosion structurelle de la vente des cartes papier, l'IGN a renouvelé son offre de cartes papiers avec la vente en grand format des cartes au 1:100 000. À cette adaptation des ventes physiques s'ajoute également un effort important dans le développement du site internet « IGN Rando ».
 - § marché professionnel : dans le BI 2017, l'IGN prévoit une exécution à hauteur 11 M€. Concernant les nouveaux services proposés aux professionnels, l'IGN s'attend à une progression des abonnements aux flux de données et aux applicatifs, le développement des portails thématiques sur la base d'une intensification de la prospection vis-à-vis des acteurs publics et privés : assureurs, promoteurs immobiliers et entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics.
 - § marché Défense Espace : Le marché Défense Espace est attendu en 2017 à hauteur de 16,8 M€. L'année 2016 a été marquée par la signature avec le ministère en charge de la défense d'un accord cadre portant sur le développement et à la mise en œuvre de l'infrastructure des données géographiques pour l'exécution des missions armées. Cet accord permet pour les 7 ans à venir de renouveler des prestations confiées à l'IGN (dont les prestations incluses précédemment dans le projet Topobase).
- Grands projets : Pour 2017, l'IGN anticipe un niveau de ressources issues des grands projets à hauteur de 20,2 M€. Ce montant regroupe la mise à jour du référentiel parcellaire graphique (RPG) pour 5,25 M€ et le projet Géomaps contractualisé avec le ministère en charge de la défense pour un montant de 15 M€. Les recettes « grands projets » ont fait l'objet d'un budget rectificatif notamment pour intégrer une recette sur le RPG supérieure de 1 M€ à la prévision initiale.

Dépenses de personnel :

Les charges de personnel inscrites au budget initial 2017 s'élèvent à 114,52 M€ soit une hausse de 1 M€ par rapport à l'exécution 2016. Malgré un schéma d'emploi de -33 ETPT en 2017 représentant une économie de 1,30 M€, la masse

salariale de l'IGN connaît une augmentation de 0,88 % en raison des mesures fonction publique : augmentation du point d'indice, impact du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)...

Dépenses de fonctionnement :

L'enveloppe des dépenses de fonctionnement s'élève au BI 2017 à 37,31 M€ contre une exécution 2016 à hauteur de 35.36 M€, soit une augmentation de 1,95 M€.

Cette augmentation est imputable aux projets contractualisés avec le ministère en charge de la défense. Il convient de noter que cette augmentation des charges est compensée par une augmentation équivalente en recettes. En 2016, les projets Topobase et Géomaps représentaient une enveloppe dédiée de 9,86 M€. En 2017, le montant de cette enveloppe s'élève à 13,2 M€.

Les dépenses de fonctionnement décaissables à périmètre constant (hors dépenses de sous-traitance, hors grands projets et hors charges liées au déménagement des activités aériennes) s'élèvent à 21,71 M€ au BI 2017 contre 23.89 M€ constaté au compte financier 2016, soit une baisse des dépenses de fonctionnement de 9,1 % par rapport à 2016. Cette baisse s'explique d'une part par des gains d'achats réalisés sur de nouveaux marchés conclus par l'opérateur (ex : fluides), et d'autre part par un ressaut conjoncturel des dépenses à la fin 2016. L'IGN a en effet honoré le paiement de charges en retard à l'ENPC pour les années 2013 et 2014 à hauteur de 1,4 M€ ce qui a majoré l'exécution 2016 de manière exceptionnelle.

Équilibre financier (budget initial 2017)

(en milliers d'euros)

Besoins		Financement	
Solde budgétaire (déficit)	79	Solde budgétaire (excédent)	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements		Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	
Opérations au nom et pour le compte de tiers		Opérations au nom et pour le compte de tiers	
Autres décaissements non budgétaires		Autres encaissements non budgétaires	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	79	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0
Abondement de la trésorerie (2) - (1) :	0	Prélèvement de la trésorerie (1) - (2) :	79
- abondement de la trésorerie fléchée		- prélèvement de la trésorerie fléchée	79
- abondement de la trésorerie non fléchée	0	- prélèvement de la trésorerie non fléchée	79
Total des besoins	79	Total des financements	79

Le solde budgétaire de l'IGN, calculé conformément aux dispositions du décret GBCP (solde des encaissements et des décaissements) est attendu dans la prévision du budget initial 2017 en déficit de - 79 K€.

Ce résultat négatif anticipé résulte :

- d'un niveau de recettes encaissées à hauteur de 158,75 M€ prévu lors du BI 2017 contre 157,68 M€ exécuté en 2016,
- d'un niveau de dépenses décaissées de 158,83 M€ prévu lors du BI 2017. À périmètre constant, les dépenses de fonctionnement courant de l'institut baissent de 1,6% par rapport à 2016, respectant ainsi l'impératif de maîtrise des dépenses publiques. Cependant, les dépenses demeurent impactées par différents facteurs relatifs à la masse salariale qui connaît une légère augmentation.

DÉPENSES 2017 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Produire des connaissances, des compétences et des innovations dans le domaine de la géomatique et de la foresterie	16 571	16 571	1 744	1 306			1 132	720	19 447	18 597

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
2. Spécifier, produire ou agréger des données et des référentiels faisant autorité sur la géodésie, la géolocalisation, les ressources ou écosystèmes forestiers	46 654	46 654	6 380	5 709			2 059	1 310	55 093	53 673
3. Stocker, gérer et diffuser des données multi-thématiques produites par l'IGN ou provenant d'autres acteurs, éventuellement mises en cohérence par l'IGN	17 235	17 235	5 483	5 373			2 083	1 326	24 801	23 934
4. Développer des services d'accès aux données et de croisement ou d'analyse d'informations	8 749	8 749	498	485			172	109	9 419	9 343
5. Participer à la défense nationale	6 367	6 367	20 708	13 507			509	324	27 584	20 198
6. Pilotage et administration générale	18 941	18 941	11 104	10 932			5 045	3 210	35 090	33 083
Total	114 517	114 517	45 917	37 312			11 000	6 999	171 434	158 828

En 2017, l'IGN a construit un budget comprenant 6 destinations. Ce budget fait apparaître que 79% des crédits sont affectés aux missions de l'IGN.

La ventilation du budget de fonctionnement de l'IGN par destination est la suivante :

- Destination 1 :** Produire des connaissances, des compétences et des innovations dans le domaine de la géomatique et de la foresterie :

Dans le domaine Recherche et pour l'ENSG, ces dépenses sont constituées pour l'essentiel de dépenses de personnel L'ENSG compte 300 élèves répartis dans 13 cycles de formation. Ces dépenses financent également les dépenses de recherche, qui se structurent autour de 5 laboratoires de recherche. Enfin, ces dépenses sont destinées à financer l'incubateur de startup IGNfab, ainsi que les charges relevant de la prospective scientifique.
- Destination 2 :** Spécifier, produire ou agréger des données et des référentiels faisant autorité sur la géodésie, la géolocalisation, les ressources ou écosystèmes forestiers.

Ces dépenses correspondent à la mise à jour et au contrôle qualité des référentiels géographiques et forestiers. Il s'agit du cœur de métier de l'institut à savoir la production de données géographiques. Sont ainsi financés le registre parcellaire graphique (RPG), les acquisitions aéroportées, l'entretien des réseaux géodésiques, la production des ortho-images, l'entretien des référentiels topographiques, la collecte de données nécessaires à l'inventaire forestier, l'occupation du sol et la dématérialisation des cartes et photographies anciennes.
- Destination 3 :** Stocker, gérer et diffuser des données multi-thématiques produites par l'IGN ou provenant d'autres acteurs, éventuellement mises en cohérence par l'IGN.

Cette destination vise à financer les dépenses relatives aux référentiels produits par l'IGN et permettre ainsi leur diffusion auprès du grand public ou des professionnels. Les dépenses concernent, les activités d'impression, le stockage ou l'achat de logiciel informatiques.
- Destination 4 :** Développer des services d'accès aux données et de croisement ou d'analyse d'informations.

Ces dépenses répondent aux besoins exprimés par les utilisateurs externes, qu'ils soient publics ou privés, avec le développement de nouveaux services tels le Géoportail de l'urbanisme, MesAdresses (Géocodage), Edugéo (en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale)...
- Destination 5 :** Apporter un soutien au ministère de la défense.

Ces dépenses couvrent l'ensemble des dépenses relatives aux opérations Géosocle et Géomaps ainsi qu'aux marchés subséquents de l'accord cadre IGN/Défense.
- Destination 6 :** Pilotage et administration générale.

Les dépenses relatives à cette destination sont principalement contraintes par des marchés pluriannuels et des baux immobiliers. Elles représentent environ un cinquième du budget de fonctionnement de l'IGN. À ces dépenses contraintes s'ajoutent également les dépenses de communication, ainsi que des dépenses informatiques mutualisées (serveurs, logiciels...).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	Réalisation 2016 (1)	LFI 2017 (2)	PLF 2018
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 613	1 605	1 570
– sous plafond	1 566	1 542	1 507
– hors plafond	47	63	63
<i>dont contrats aidés</i>	24	23	13

(1) La réalisation 2016 reprend la présentation du RAP 2016.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Le schéma d'emplois de l'IGN s'établit à – 35 ETPT pour 2018. Ce schéma d'emplois s'applique sur la prévision d'exécution du plafond d'emplois en ETPT au 31 décembre 2017, soit 1 542 ETPT. Le plafond d'ETPT pour l'année 2018 est donc fixé à 1 507 ETPT.

La prévision d'ETPT hors plafond en 2018 est de 63 ETPT. Ces ETPT comprennent les emplois des agents sur contrats pour les projets de recherche et de développement que conduit l'IGN, notamment en réponse aux appels d'offres de l'ANR, et ceux des agents sur contrat d'avenir pour la réalisation de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU).

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2014 (PIA II)

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2016 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2016 (1)	Prévision de crédits reçus au titre de 2017 (2)	Prévision de consommation en 2017 (2)	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2018 (3)	Prévision de consommation en 2018 (3)
1 953	1 953		770		

(1) Reprise des données figurant au RAP 2016.

(2) Prévision du montant des crédits engagés / consommés par l'opérateur en 2017 (entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017).

(3) Prévision du montant des crédits encaissés / consommés par l'opérateur en 2018 (entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018).

CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Établissement public à caractère administratif (EPA), le Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema), dont le siège est fixé à Bron, est régi par le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013. Opérateur de l'État rattaché au programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie », il est placé sous la tutelle des ministres de la transition écologique et solidaire, et de la cohésion des territoires.

Créé par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, le Cérema a pour principales missions de promouvoir les modes de gestion des territoires qui intègrent les facteurs environnementaux, économiques et sociaux, d'accompagner les acteurs publics et privés dans la transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable, et d'apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui d'ingénierie et d'expertise sur les projets d'aménagement nécessitant une approche pluridisciplinaire. Il a vocation à les assister dans la gestion de leur patrimoine d'infrastructures de transport et leur patrimoine bâti, et à renforcer leur capacité à faire face aux risques. En outre il a pour mission de capitaliser et promouvoir au niveau territorial et international les savoir-faire qu'il développe.

Il intervient dans les grands domaines techniques des deux ministères, notamment l'aménagement, le développement et l'égalité des territoires, les villes et les stratégies urbaines, la transition énergétique et le changement climatique, la gestion des ressources naturelles et le respect de l'environnement, la prévention des risques, le bien-être et la réduction des nuisances, la mobilité et les transports, la gestion, l'optimisation, la modernisation et la conception des

infrastructures, ainsi que l'habitat et le bâtiment. Ses modes d'interventions sont variés, notamment : la recherche et l'innovation, les études générales et l'observation des territoires, l'appui méthodologique et l'assistance aux maîtres d'ouvrage, l'ingénierie, la normalisation et la certification, la capitalisation des savoirs et des savoir-faire et la diffusion des savoirs et des connaissances.

L'établissement public est administré par un conseil d'administration composé de quatre collèges comprenant au total vingt et un membres : le premier constitué de représentants de l'État ; le second constitué d'élus ; le troisième constitué de personnalités qualifiées ; et le quatrième constitué de représentants du personnel. Le dispositif spécifique de gouvernance de l'établissement lui permet à la fois d'accomplir ses missions essentiellement à la demande de l'État, mais aussi d'assurer la prise en compte des attentes des collectivités, notamment grâce à la présence de plusieurs élus locaux dans son conseil d'administration, celui-ci s'appuyant, pour les sujets d'ordre stratégique, sur un conseil stratégique constitué à parts égales de représentants de l'État et d'élus représentant les collectivités territoriales. Ces dernières seront également présentes, aux côtés des services déconcentrés de l'État, au sein de comités d'orientations territoriaux, permettant d'adapter l'activité au plus près des besoins des acteurs des territoires. Le contrat d'objectifs et de performance pour la période 2016-2019 est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2016-2020, l'établissement a élaboré un « schéma d'implantation territoriale et projet d'évolution 2016-2020 des implantations du Cérema » qui a été approuvé par le conseil d'administration du 29 avril 2016.

Enfin, un plan d'affaires pour la période 2016-2020 a été présenté au conseil d'administration lors de sa séance du 29 avril 2016.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2016		LFI 2017		PLF 2018	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
159 / Expertise, information géographique et météorologie			213 194	213 194	206 041	206 041
Subvention pour charges de service public			213 194	213 194	206 041	206 041
Dotation en fonds propres			0	0		
Transferts			0	0		
217 / Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	211 640	211 640				
Subvention pour charges de service public	211 640	211 640				
Total	211 640	211 640	213 194	213 194	206 041	206 041

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrit au projet de loi de finances (PLF) 2018 pour le Cérema s'élève à 206 041 k€. La SCSP couvre les dépenses de personnels ainsi qu'une partie des charges d'exploitation (fonctionnement courant, entretien, maintenance et investissements courants).

Il est en baisse de 2,25% par rapport au montant de la SCSP inscrite en loi de finances initiale (LFI) 2017, soit 210 791 k€, ce qui traduit la poursuite des efforts de l'établissement dans la maîtrise de ses dépenses.

BUDGET INITIAL 2017 DE L'OPÉRATEUR

Expertise, information géographique et météorologie

Programme n° 159 | OPÉRATEURS

Autorisations budgétaires

(en milliers d'euros)

Dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Recettes	
Personnel	202 820	202 820	Recettes globalisées :	241 508
			– subvention pour charges de service public	209 608
Fonctionnement	37 565	36 565	– autres financements de l'État	3 684
Intervention			– fiscalité affectée	
Investissement	7 869	7 869	– autres financements publics	28 216
			– recettes propres	
			Recettes fléchées :	5 176
			– financements de l'État fléchés	2 517
			– autres financements publics fléchés	2 659
			– recettes propres fléchées	
Total des dépenses	248 254	247 254	Total des recettes	246 684
Charges de pensions civiles globales	53 550	53 550		
Solde budgétaire (excédent)			Solde budgétaire (déficit)	570

Équilibre financier (budget initial 2017)

(en milliers d'euros)

Besoins		Financement	
Solde budgétaire (déficit)	570	Solde budgétaire (excédent)	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements		Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	
Opérations au nom et pour le compte de tiers		Opérations au nom et pour le compte de tiers	
Autres décaissements non budgétaires	4 308	Autres encaissements non budgétaires	4 308
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 878	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	4 308
Abondement de la trésorerie (2) - (1) :	0	Prélèvement de la trésorerie (1) - (2) :	570
– abondement de la trésorerie fléchée		– prélèvement de la trésorerie fléchée	
– abondement de la trésorerie non fléchée	0	– prélèvement de la trésorerie non fléchée	570
Total des besoins	4 878	Total des financements	4 878

Évolutions 2016-2017 :

Plusieurs évolutions sont à considérer :

- les ressources propres sont en hausse significative de 3 M€ (+12,2%) par rapport au budget initial 2016. L'augmentation est essentiellement liée à l'accroissement des recettes sur production (+8,8%) ;
- les dépenses de personnel présentent une faible hausse (+0,1%) par rapport au budget initial 2016, mais sont prévues en baisse significative de 2,5 M€ par rapport aux dépenses de personnel réalisées en 2016 ;
- les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 1,3 M€ (-3,5%) par rapport au budget initial 2016 ;
- le montant des dépenses d'investissement est en hausse de 1,9 M€ (+31,4%) par rapport au budget initial de 2016.

DÉPENSES 2017 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action sociale	181	181	985	979					1 166	1 160
Activité scientifique et technique			26 763	25 719			4 964	4 964	31 727	30 683
Développement de compétences			1 693	1 701					1 693	1 701
Documentation scientifique et technique			224	224					224	224
Editions et publications			394	397					394	397
Grands équipements et matériels informatiques							900	900	900	900

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Grands équipements scientifiques et techniques							500	500	500	500
Immobilier			1 144	1 845			1 130	1 130	2 274	2 975
Opérations nationales et opérations financières et fiscales			528	528					528	528
Opérations personnel	202 639	202 639							202 639	202 639
Opérations transversales			4 767	4 194			352	352	5 119	4 546
Pilotage transversal et animation			210	210					210	210
Support			857	768			23	23	880	791
Total	202 820	202 820	37 565	36 565			7 869	7 869	248 254	247 254

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	Réalisation 2016 (1)	LFI 2017 (2)	PLF 2018
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 987	2 914	2 829
– sous plafond	2 979	2 899	2 796
– hors plafond	8	15	33
<i>dont contrats aidés</i>	4	12	20
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	4	2	2
– rémunérés par l'État par ce programme	2		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	2	2	2
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation 2016 reprend la présentation du RAP 2016.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

L'exécution des effectifs 2016 s'est établie à 2 987 ETPT, dont 2 979 ETPT sous plafond et 8 ETPT hors plafond.

Au titre de l'année 2017, le schéma d'emplois du Cérema s'établit à - 125 ETP (en ETP = ETPT), le plafond d'emploi étant fixé à 2 899 ETPT. Les emplois hors plafond sont fixés à 15 ETPT, dont 12 contrats aidés

Au PLF 2018, le plafond d'emplois est fixé à 2 796 ETPT et le schéma d'emplois à - 103 ETP. Une politique de développement dynamique des activités générant des ressources propres (hors subvention pour charges de service public) pour l'établissement a été définie dans le cadre du projet stratégique adopté par le conseil d'administration en avril 2015. Elle a entraîné depuis la création de l'établissement une augmentation des emplois hors plafond relativement limitée au regard des effectifs sous plafond. Il est prévu en 2018 33 emplois hors plafond, dont 20 contrats aidés.